

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 580

29 mars 2011

SOMMAIRE

Agripartes S.A.	27833	Fri-el Green Power International S.A. ...	27838
Antemeta Luxembourg	27840	Graff et Fils S.à r.l.	27835
Anya-2 S.à r.l.	27834	IFA Holding S.à r.l.	27839
Assolux S.à r.l.	27833	Immofound S.A.	27839
Atequa s.à r.l.	27833	Immo Mondorf S.A.	27832
Audiex S.A.	27840	Immo Mondorf S.A.	27832
BN & P Abaris	27828	Ingram Micro Luxembourg	27835
Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l. ...	27834	La Surveillance Luxembourgeoise S.A. ...	27831
Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l. ...	27834	La Surveillance Luxembourgeoise S.A. ...	27830
Broad Street Lux2 S. à r.l.	27840	Learmonth Sàrl	27833
Detion Luxembourg Holdings S. à r. l. ...	27837	LEONOR Investment S.A.	27830
Diamond Drivers Services	27837	Little Rock International S.A.	27838
DJ Investments S.A.	27836	Magic House Sàrl	27829
DSTC S.à r.l., Société de gestion de patri- moine Familial	27837	MBS Finanz S.A.	27830
Ekmar S.A.	27836	Mercurio Solar S.à r.l.	27829
E.M.B.I. S.à r.l.	27836	Modelo 1a S.A.	27829
Epic Luxembourg S.A.	27838	Modelo 2 Sàrl	27829
Europartex S.A.	27835	Moura, s.à r.l.	27830
European Wine Trading S.A.	27837	Moura, s.à r.l.	27830
Euro Quality System International	27836	Nouchka Immo	27831
Fëlsberg Promotions S.à r.l.	27839	NuOrizon	27831
Finagra S.A., SPF	27840	NuOrizon Luxembourg	27831
Financière de Vauban S.A.	27838	Studio Coiffure Sara s.à r.l.	27831
Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A.	27838	Studio Coiffure Sara s.à r.l.	27832
Financière Tesalia S.A.	27839	Tellynx	27832
Frenic	27839	The European Asset Value Fund	27833
Frenic	27835	TMA Umbrella Fund III	27794
Frey-Patrimoine S.A.	27834	Ultimo Holding	27832
		Y Real Estate Fund, SICAV-FIS	27794

TMA Umbrella Fund III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.853.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 Mars, 2011 que:

1. Monsieur Kiyoshi KOGA a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 16 Mars, 2011.
2. Monsieur Dai KAZAMATSURI, First Vice President de "Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) SA.", demeurant professionnellement au 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach est nommé Administrateur avec effet au 16 Mars, 2011.

Son mandat prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2010.

Munsbach, le 16 Mars 2011.

Pour extrait conforme

Germain SCHNEIDER

Référence de publication: 2011042360/18.

(110046597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Y Real Estate Fund, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.635.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Y Real Estate General Partner S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated on 11 March 2011 under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the above named acting as Unlimited Shareholder, duly represented by its board of directors: Mr Frédéric Deflorenne, Mr Luc Leroi and Mr Arnaud Bricout, professionally residing in Luxembourg and

2. YCAP Holding, a public limited liability company (société anonyme) incorporated on 19 February 2010 under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3-11, rue du Fort Bourbon, L1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as Limited Shareholder, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, hereto annexed.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a limited partnership by shares (société en commandite par actions), which they declared to organize among themselves.

Preliminary Title - Definitions

In these Articles of Incorporation, the following shall have the respective meaning set out below:

Affiliate	in respect of a Person, any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under control with, such Person
Article	an article of the Articles of Incorporation
Articles of Incorporation	the articles of incorporation of the Fund, as the same may be amended from time to time
Bank Business Day	each day upon which the banks are open for business in Luxembourg
Board	the board of directors of the General Partner
Catch-up Contribution	has the meaning ascribed to it in section 5.7 of the Prospectus
Central Administration	the central administration of the Fund, acting in its capacity as administrative agent, domiciliary agent and registrar agent of the Fund in Luxembourg, or such other Person as may subsequently be appointed to act in such capacity
Class A Ordinary Shares	the Class A Ordinary Shares issued by the Fund to Eligible Investors being physical investors in accordance with the Prospectus and Articles of Incorporation
Class B Ordinary Shares	the Class B Ordinary Shares issued by the Fund to Eligible Investors being corporate investors in accordance with the Prospectus and Articles of Incorporation

Class(es)	one or more Classes of Ordinary Shares as may be available in each Sub-Fund, whose assets shall be commonly invested according to the investment objective of that Sub-Fund, but where a specific sales and/or redemption charge structure, fee structure, distribution policy, target Investor, reference currency or hedging policy shall be applied
Closing	in respect of a particular Sub-Fund, any date determined by the Board, on which Subscription Agreements may be accepted by the Fund
Commitment	the commitment of an Investor to subscribe for Ordinary Shares in respect of a particular Sub-Fund and to pay for them within the time limits and under the terms and conditions set forth in the Prospectus and summarised in such Investor's Subscription Agreement and the relevant Funding Notice
CSSF	the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier
Custodian	such bank or other credit institution within the meaning of the Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, as may subsequently be appointed as custodian of the Fund
Defaulting Investor	an Investor declared as such by the General Partner in accordance with Article 7.4 hereof
Director	a member of the Board
Drawdown	in respect of a particular Sub-Fund, the drawing of all or part of the Commitments received and accepted by the Fund pursuant to the terms of a Funding Notice
Eligible Investor	any Well-Informed Investor, which means institutional investors, professional investors as well as any other investor that: i) has declared in writing his status as a wellinformed investor; and ii) either invests a minimum of EUR 125,000.-in the Fund or has obtained an assessment from a credit establishment as defined in Directive 2006/48/CE, from an investment firm as defined in Directive 2004/39/CE, of from a management company as defined in Directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his knowledge in appraising in an appropriate manner an investment in a specialized investment fund
Fair Market Value	the price as determined dynamically as at a specific date by buyers and sellers in an open market
Final Closing	in respect of a particular Sub-fund, the date on which the Offer Period ends, as indicated in the relevant appendix to the Prospectus
First Closing	in respect of a particular Sub-fund, the date on which Subscription Agreements in relation to the first issuance of Ordinary Shares in the relevant Sub-fund have been received and accepted by the Fund
Fund	Y Real Estate Fund, SICAV-FIS, a Luxembourg investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fond d'investissement spécialisé) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the Law of 13 February 2007; for the purpose of these Articles of Incorporation, "Fund" shall also mean, where applicable, the General Partner acting on behalf of the Fund
Funding Notice	in respect of a particular Sub-fund, a notice whereby the General Partner informs each Limited Shareholder of a Drawdown and requests the relevant Limited Shareholders to pay to the relevant Sub-fund whole or part of the remaining balance of their Commitments
General Partner	Y Real Estate General Partner S.A., in its capacity as Unlimited Shareholder (associé commandité) of the Fund or such other entity that may act as Unlimited Shareholder of the Fund
Independent Appraiser	any Person, which has no interest in any Share and is not affiliated with the Fund, the General Partner and/or any Investment Advisor, appointed by the Fund to appraise the value of properties and property rights registered in the name of the Fund or any of its Subsidiaries as well as the direct or indirect shareholdings of the Fund in property companies
Investment Period	in respect of a particular Sub-Fund, the period during which it is envisaged that all Commitments will be entirely drawn down and fully paid to the relevant Sub-Fund subject to the terms of section 5.6 of the Prospectus and the Funding Notices
Investment Policy	the investment guidelines of the Fund and of the Sub-Funds as determined by the General Partner and set out in Prospectus

Investor	a Well-Informed Investor who has signed and returned a Subscription Agreement and whose Commitment has been accepted by the Fund; for the avoidance of doubt, the "Investor" shall include, where appropriate, a Shareholder
Law of 10 August 1915	the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended from time to time
Law of 13 February 2007	the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as the same may be amended from time to time
Limited Shareholder	a holder of Ordinary Shares (actions ordinaires de commanditaires), whose liability is limited to the amount of its investment in the Fund
Luxembourg GAAP	the generally accepted accounting principles in Luxembourg, as the same may be amended from time to time
Management Share	the management share (action de gérant commandité) held by the General Partner in the share capital of the Fund in its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité)
Net Asset Value or NAV	the net asset value of a particular Sub-Fund as determined in accordance with the Article 11 hereof and the Prospectus
Offer Period	in respect of a particular Sub-Fund, the period during which Ordinary Shares in the Sub-Fund are offered for subscription, starting on the First Closing and ending with the Final Closing
Ordinary Shares	the ordinary shares (actions ordinaires de commanditaire) held by the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) in the share capital of the Fund
Person	any individual, corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity
Prior Investor	in respect of an Investor in a particular Sub- Fund, any existing Shareholder at the time such Investor's Commitment is accepted
Prohibited Person	any Person, if in the sole opinion of the General Partner, the holding of Shares by such Person may be detrimental to the interests of the existing Investors, the relevant Sub-Fund or of the Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Fund or the Sub-Fund may become exposed to tax or other regulatory disadvantages (including, without limitation, causing the assets of the Fund or of the Sub-Fund to be deemed to constitute "plan assets" for purposes of the US Department of Labor Regulations under ERISA), fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any Investor which does not meet the definition of Well- Informed Investor and any categories of Well-Informed Investors as may be determined by the General Partner
Prospectus	the prospectus of the Fund, as the same may be amended from time to time
Real Estate	includes: <ul style="list-style-type: none"> - properties consisting of land and buildings; - direct and indirect participations in real estate companies, including claims, loans and debt on such companies, the main object and purpose of which is the development, acquisition, promotion and sale as well as the letting of properties provided that these shareholdings must be at least as liquid as the property rights held directly by such real estate companies; - property related long-term interests such as surface ownership, lease-hold and options on real estate properties; and any other meaning as given to the term by the Luxembourg supervisory authority and any applicable laws and regulations from time to time in Luxembourg
Reference Currency	the currency in which the Net Asset Value of a particular Sub-Fund is denominated, as specified in the relevant appendix to the Prospectus
Shareholder	any holder of (a) Share(s) of a particular Sub-Fund, i.e. the Limited Shareholders and/ or the Unlimited Shareholder as the case may be
Shares	shares of a particular Sub-Fund in the capital of the Fund, including the Management Share held by the General Partner and the Ordinary Shares held by the Limited Shareholders
Sub-Fund	any sub-fund of the Fund, and, where the context so requires, the term "Sub-Fund" shall mean the General Partner acting on behalf of a particular Sub-Fund
Subscription Agreement	the subscription agreement entered into between an Investor and the Fund by which: <ul style="list-style-type: none"> - the Investor commits himself to subscribe for Ordinary Shares in a particular

	<p>Sub-Fund for a certain maximum amount, which amount will be payable to the Sub-Fund in whole or in part when the Investor receives a Funding Notice;</p> <ul style="list-style-type: none"> - the Fund commits itself to issue Ordinary Shares in a particular Sub-Fund to the relevant Investor to the extent that such Investor's Commitment is called up and paid; and - the Investor makes certain representations and give certain warranties to the Fund
Subscription Price	<p>in respect of a particular Sub-Fund, the price at which the Ordinary Shares are offered for subscription as determined by the General Partner and further described in the Prospectus and in the relevant appendix to the Prospectus</p>
Subsidiary	<p>any local or foreign corporation or partnership or other entity (including for the avoidance of doubt any wholly-owned Subsidiary):</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) which is controlled by the Fund; and (b) in which the Fund holds more than 50% of the share capital; and (c) which meets the following conditions: <ul style="list-style-type: none"> (i) it does not have any activity other than the holding of investments which qualify under the Investment Objective and Investment Policy of the Fund; and (ii) such subsidiary is consolidated in the annual accounts of the Fund; <p>any of the above mentioned local or foreign corporations or partnerships or other entities shall be deemed to be "controlled" by the Fund if (i) the Fund holds in aggregate, directly or indirectly, more than 50% of the voting rights in such entity or controls more than 50% of the voting rights pursuant to an agreement with the other shareholders or (ii) the majority of the managers or board members of such entity are members of the Board or of any Affiliates of the General Partner, except to the extent that this is not practicable for tax or regulatory reasons or (iii) the Fund has the right to appoint or remove a majority of the members of the managing body of that entity</p>
Term	<p>the term of a particular Sub-Fund, as specified in the relevant appendix to the Prospectus</p>
Undrawn Commitment	<p>in respect of a particular Sub-Fund, the portion of a Commitment which has not yet been drawn down and paid in to the Sub-Fund; for the avoidance of doubt, the term "Undrawn Commitment" includes the portion of the Catch-Up Contribution added back to a Prior Investor's Commitment in consideration for the repurchase of Ordinary Shares held by such Prior Investor</p>
Unlimited Shareholder	<p>Y Real Estate General Partner S.A., as holder of the Management Share (action de gérant commandité) and unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Fund, liable without any limits for any obligations that cannot be met out of the assets of the Fund</p>
US	<p>United States of America, its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction</p>
Valuation Day	<p>any day on which the Net Asset Value per Share of any Class of any of the Sub-Funds is determined in accordance with these Articles of Incorporation and the Prospectus, as determined by the General Partner and more fully described in the Prospectus</p>
Well-Informed Investor	<p>has the meaning ascribed to it by article 2 of the Law of 13 February 2007, and includes:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) institutional investors; (b) professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and (c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions: <ul style="list-style-type: none"> (i) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and invests a minimum of EUR 125,000 in the Fund, or any equivalent amount in another currency; or (ii) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and provides an assessment made by a credit institution within the meaning of the Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Fund

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Corporate name. There is hereby established among the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholder and all persons who may become owners of the Shares, a Luxembourg regulated investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé), under the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions).

The Fund will exist under the corporate name of "Y Real Estate Fund, SICAV-FIS".

2. Registered office. The registered office of the Fund is established in the City of Luxembourg.

The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Fund within the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Fund, the registered office of the Fund may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Fund's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Fund. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the General Partner.

3. Object. The object of the Fund is to invest its assets in a wide range of Real Estate assets and other assets eligible under the Law of 13 February 2007, with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its portfolio.

The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 13 February 2007.

4. Duration. The Fund is established for an unlimited period of time.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital - Classes of ordinary shares. The minimum share capital of the Fund shall be, as required by the Law of 13 February 2007, the equivalent in any currency of one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-). This minimum must be reached within a period of twelve months following the authorisation of the Fund by the CSSF.

The capital of the Fund shall be represented by fully paid-up Shares of no par value and shall at all times be equal to its Net Asset Value as defined in Article 11 hereof.

The initial share capital of the Fund is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by:

- one (1) fully paid up Management Share of the Fund held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder having a par value of one thousand Euro each, and
- thirty (30) fully paid up Ordinary Shares of the Fund held by the Limited Shareholders having a par value of one thousand Euro each.

The General Partner may, at any time, establish several pools of assets, each constituting a Sub-Fund (compartment) within the meaning of article 71 of the Law of 13 February 2007.

The General Partner shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund.

The right of Shareholders and creditors relating to a particular Sub-Fund or raised by the incorporation, the operation or the liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of such Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the incorporation, the operation or the liquidation of this Sub-Fund. In the relation between Shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity.

The General Partner may, at any time, issue different Classes of Ordinary Shares, which may differ, inter alia, in their fee structure, minimum investment requirement, type of target investors, distribution policy, Reference Currency or hedging policy. Those Classes of Ordinary Shares will be issued in accordance with the requirements of the Law of 13 February 2007 and the Law of 10 August 1915 and shall be disclosed in the Prospectus.

The proceeds of the issue of each Class of Shares of a given Sub-Fund shall be invested, in accordance with Article 3, in securities of any kind and other assets permitted by the Law of 13 February 2007, pursuant to the investment objective and policy determined by the General Partner for the Sub-Fund established in respect of the relevant Class(es) of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the General Partner.

For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Sub-Funds.

The Ordinary Shares of any Class are referred to as the "Ordinary Shares" and each as an "Ordinary Share" when reference to a specific Class of Ordinary Shares is not required.

The Management Share together with the Ordinary Shares of any Class are referred to as the "Shares" and each as a "Share" when reference to a specific category of Shares is not required.

The share capital of the Fund shall be increased or decreased as a result of the issue by the Fund of new fully paid-up Shares or the repurchase by the Fund of existing Shares from its Shareholders.

6. Form of shares. The Fund shall issue fully paid-in Shares of each Sub-Fund and each Class in registered form only.

All issued Shares of the Fund shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Fund or by one or more entities designated thereto by the Fund and under the Fund's responsibility, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number and Class of registered Shares held by him.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The Fund shall consider the person in whose name the Ordinary Shares are registered as the full owner of the Shares. Vis-à-vis the Fund, the Fund's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Fund. Notwithstanding the above, the Fund may decide to issue fractional Shares up to the nearest one hundredth of a Share. Such fractional Shares shall carry no entitlement to vote but shall entitle the holder to participate in the net assets of the relevant Class on a pro rata basis.

Subject to the provisions of Article 8 hereof, any transfer of Ordinary Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more Directors or officers of the Fund, or by one or more other persons duly authorised thereto by the General Partner.

Ordinary Shares are freely transferable, subject to the provisions of Article 8 hereof.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or at such other address as may be so recorded into the register of Shareholders by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Fund from time to time.

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders in respect of registered Shares at their addresses indicated in the register of Shareholders.

7. Issue and Subscription for ordinary shares.

7.1 Issue of the Shares

The General Partner of the Fund is authorized without limitation to issue new Ordinary Shares of any Class and in any Sub-Fund at any time without reserving for existing Limited Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

The General Partner may issue Ordinary Shares only to investors qualifying as Eligible Investors.

The General Partner may impose restrictions on the frequency with which Ordinary Shares are issued; the General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares in any Sub-fund and/or Class shall only be issued during one or more Closings, Offering Periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus and that Ordinary Shares will only be issued to Well-Informed Investors having entered into a Subscription Agreement containing, inter alia, an irrevocable commitment and application to subscribe, during a certain period, for Ordinary Shares for a total amount as determined in the Subscription Agreement. As far as permitted under Luxembourg laws and regulations, any Subscription Agreement may contain specific provisions not contained in the other Subscription Agreements.

Furthermore, the General Partner may impose restrictions in relation to the minimum amount of to be initially committed for investment and the minimum amount of any additional investments, as well as the minimum shareholding, which any Limited Shareholder is required to comply with at any time. The General Partner may also decide to increase the issue price by any fees, commissions and costs as disclosed in the Prospectus.

The number of Ordinary Shares of any Sub-Fund and/or Class issued to any Investor in connection with any Drawdown will be equal to the amount paid by the Investor under the related Funding Notice less any applicable fees and charges as determined by the General Partner in its discretion and detailed in the Prospectus, divided, as the case may be, by the applicable Subscription Price per Ordinary Share of the relevant Sub-Fund and/or Class.

No Ordinary Shares of any Sub-Fund and/or Class will be issued by the Fund during any period in which the determination of the Net Asset Value of the Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class is suspended by the General Partner, as noted in Article 11 hereof. In the event the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share of any Sub-Fund and/or Class is suspended, any pending subscriptions of Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class will be carried out on the basis of the next following Net Asset Value per Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class as determined in respect of the Valuation Day following the end of the suspension period.

Drawdowns will usually be made by sending a Funding Notice ten (10) Bank Business Days in advance of the Drawdown date to the Investors. The General Partner may decide to shorten such period in its reasonable discretion.

The Fund may agree to issue Ordinary Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

The General Partner may organise Drawdowns for investment purposes or to pay Organisational Expenses, Operational Expenses or any other fees and expenses of the Fund and/or of the Sub-Funds.

In respect of a particular Sub-Fund, each Drawdown shall be equal to a percentage of the total Commitments of each Investor in the Sub-Fund, such percentage being identical for all Investors in the Sub-Fund, unless such percentage entails a situation, prohibited by the Investor's articles of incorporation and/or provided for in the relevant Subscription Agreement. The amount which could not be called due to this limitation will be reallocated to the relevant Investor's Undrawn Commitments and such portion will be drawn down in priority to any other Investors, but with respect to the percentage limitation, at the next following Drawdown and, if necessary, subsequent Drawdowns until such portion is entirely satisfied.

The General Partner may, with the prior approval of the Limited Shareholders of a particular Sub-Fund, deviate from the above drawdown procedures.

Any amounts drawn down for the purposes of making an investment shall, in the event that the proposed investment does not proceed and to the extent that such amounts have not been allocated to another investment opportunity or are not otherwise needed by the Fund and/or by the Sub-Fund within a period of 90 Bank Business Days from the relevant Drawdown date, be returned to the relevant Investors whereupon such returned amounts shall form part of those Investors' Undrawn Commitments and be available for subsequent Drawdowns.

Notwithstanding the above, any Investor in a particular Sub-Fund whose first commitment has been accepted at a Subsequent Closing (a "Subsequent Investor") or any existing investor in the Sub-Fund increasing its commitment at a Subsequent Closing (an "Existing Investor"), as the case may be, will at its admission be required to make capital contributions to the Sub-Fund equal to the aggregate amount of capital contributions that such Subsequent Investor would have been required to make had it been admitted at the date of the First Closing, or in the case of the Existing Investor, the aggregate incremental amount of capital contributions that such Existing Investor would have been required to make to the Sub-Fund had the increase been included in its initial Commitment at the closing at which such initial Commitment would have been accepted by the Sub-Fund, as the case may be (the "Catch-Up Contribution").

The Catch-Up Contribution paid by a Subsequent Investor or an Existing Investor will be used by the Sub-Fund to repurchase Ordinary Shares held by Prior Investors in the Sub-Fund in proportion to their respective drawn and unreturned Commitments and will be added back to such Prior Investors' Undrawn Commitments and hence will be available again for new Drawdowns.

The Shares issued subsequently to a Drawdown will be issued as of the value date indicated in the Funding Notice. For the sake of completeness and notwithstanding the above, where an Investor makes a late payment but is not declared defaulting by the General Partner, the Shares to be issued to such Investor will be issued as of the day on which the payment was received by the relevant Sub-Fund at the then relevant Subscription Price.

7.2 Restrictions to the Subscription for Shares Ordinary Shares are reserved to Well-Informed Investors only and in accordance with the Prospectus.

The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscriptions for Ordinary Shares. The General Partner shall also prevent the ownership of Ordinary Shares by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not he is, or will be, a Prohibited Person.

7.3 Subscription Price

Ordinary Shares will be issued at the Subscription Price. The amount of the Subscription Price and the terms and conditions under which it will be paid are determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus.

The General Partner may delegate to any of its Directors, or any duly authorised officer of the Fund or any other duly authorised person the power to accept subscriptions and to receive payment of the Subscription Price of the Ordinary Shares to be issued and to deliver them.

The Fund may agree to issue Ordinary Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

7.4 Default provisions

The failure of an Investor to make, within a specified period of time determined by the General Partner in the relevant Funding Notice, any required contributions or certain other payments, in accordance with the terms of its Subscription Agreement, entitles the Fund to declare the relevant Investor a Defaulting Investor, which results in the penalties deter-

mined by the General Partner and detailed in the Prospectus, subject to the discretion of the General Partner to waive such penalties.

8. Transfer of shares.

8.1 Transfer of Management Share

The transfer restrictions as set forth in Article 8.2 hereof shall not apply to the transfers of the Management Shares.

The Management Shares are freely transferable only to an Affiliate of the General Partner, provided that the transferee shall adopt all rights and obligations accruing to the General Partner relating to its position as a holder of the Management Shares and provided the transferee is not a natural person.

8.2 Transfer of the Ordinary Shares

Unless stipulated otherwise in these Articles of Incorporation, no Limited Shareholder will sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares without the prior written consent of the General Partner. The consent of the General Partner may be reasonably withheld for any reason including those referred to below:

- if the General Partner considers that the transfer would or could adversely affect the Fund or the General Partner, or subject the Fund or the General Partner (or any Affiliate thereof) to any charge or taxation to which it would not otherwise be subject;
- if the General Partner reasonably considers that the transfer would cause the Fund and/or any Sub-Fund to be terminated;
- if the General Partner considers that the effect of such transfer of Ordinary Shares will result in a violation of Luxembourg laws and regulations including without limitation the Law of 13 February 2007;
- if the General Partner considers that the transfer would violate any other applicable laws or regulations or any term or provision of the Articles of Incorporation and/ or of the Prospectus of the Fund;
- if the General Partner considers that the transfer would result in adverse tax or regulatory consequences to the Fund, any Sub-Fund or the Limited Shareholders;
- if the General Partner considers that the proposed transferee will be unable to meet its obligations hereunder in respect of Commitments;
- if the General Partner considers the transferee to be a competitor of the Fund, the Sub-Fund or the General Partner, or to be of lower creditworthiness than the transferor; or
- if the transferee does not qualify as a Well-Informed Investor or is a Prohibited Person.

In addition to the above, transfers of Ordinary Shares will only be permitted if all the following conditions are satisfied:

- the purchaser, transferee or assignee thereof (the "Transferee") must qualify as a Well-Informed Investor and shall not be a Prohibited Person;
- the Transferee must fully and completely assume in writing any and all remaining obligations relating to its position as a holder of Ordinary Shares of the vendor or transferor of Ordinary Shares (the "Transferor") under the Application Form entered into by the Transferor;
- the Transferor shall remain jointly and severally liable with the Transferee for any and all remaining obligations relating to its position as holder of Ordinary Shares (including, without limitation, the obligation to pay the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner);
- the Transferor shall irrevocably and unconditionally guarantee to the Fund, and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee of any and all obligations relating to its position as holder of Ordinary Shares (including, without limitation, the obligation to pay the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law.

9. Redemption of ordinary shares. The Fund is closed-ended. Consequently, it does not repurchase its Ordinary Shares upon the request of the Limited Shareholders.

However, the General Partner may at any time resolve to accept, and use its best efforts to meet, redemption requests from Limited Shareholders in a particular Sub-Fund under the conditions and in accordance with the procedures it will determine in its discretion and in compliance with the principle of equal treatment of Shareholders, in which case the Prospectus shall be updated accordingly.

Alternatively, if after the Investment Period a Limited Shareholder in a particular Sub-Fund is unable to find a transferee for its Ordinary Shares and requests the General Partner to redeem those Ordinary Shares, the General Partner may, in its sole discretion but with the consent of the redeeming Limited Shareholder, provide the other (non-redeeming) Limited Shareholders in the Sub-Fund with a right (but not an obligation) to purchase the Ordinary Shares of the redeeming Limited Shareholder at an amount equal to 90% of their most recent Net Asset Value and on a prorata basis to their shareholding in the Sub-Fund.

In addition, Ordinary Shares may be compulsory redeemed whenever the General Partner considers this to be in the best interest of the Fund and/or of the relevant Sub-Fund, subject to the terms and conditions the General Partner shall determine and within the limits set forth by law, the Prospectus and these Articles of Incorporation. In particular, Ordinary Shares of any Class of any Sub-Fund may be compulsory redeemed at the option of the General Partner, on a pro rata

basis among existing Limited Shareholders, in order to distribute to the Limited Shareholders upon the disposal of an investment by the Sub-Fund any net sales proceeds of such disposal, notwithstanding any other distribution pursuant to Article 29 hereof. The redemption price per Ordinary Share shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Sub-fund as at the relevant Valuation Day. The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner, which shall not exceed thirty (30) Bank Business Days from the date fixed for redemption.

Moreover, where it appears to the General Partner that any Prohibited Person precluded from holding Ordinary Shares in any Sub-Fund holds in fact Ordinary Shares, the Fund may compulsorily redeem the Ordinary Shares at their Net Asset Value subject to giving such Prohibited Person notice of at least fifteen (15) calendar days, and upon redemption, those Ordinary Shares will be cancelled and the Prohibited Person will cease to be a Limited Shareholder. In the event that the Fund compulsorily redeems Ordinary Shares held by a Prohibited Person, the General Partner may provide the Limited Shareholders in the relevant Sub-Fund (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Prohibited Person at the Net Asset Value of those Ordinary Shares.

Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the payment of the redemption proceeds (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Ordinary Shares are sold) will be charged by way of a reduction to any redemption proceeds. Ordinary Shares repurchased by the Fund may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

10. Conversion of ordinary shares. In case of plurality of Classes of Ordinary Shares, conversions from one Class of Ordinary Shares in any Sub-Fund into another Class of Ordinary Shares (if any) in the same Sub-Fund and/or into another Class of Ordinary Shares of one or more other Sub-Funds are not allowed.

11. Calculation of net asset value per share.

11.1 Calculation

The Net Asset Value per Ordinary Share will be expressed in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund and shall be determined by the Central Administration under the supervision of the General Partner on each Valuation Day, in accordance with Luxembourg law and Luxembourg GAAP.

The Net Asset Value per Share of each Class and/or Sub-Fund is calculated up to two decimal places.

In determining the Net Asset Value per Ordinary Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of the relevant Sub-Fund on such Valuation Day, by (ii) the number of Ordinary Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below and Luxembourg GAAP.

In compliance with the Law of 13 February 2007, the accounts of the Subsidiaries of the Sub-Fund will not be consolidated with the accounts of the Fund.

The total net assets of the Fund will be equal to the difference between the gross assets (including the Fair Market Value of Real Estate assets and development projects owned by the Fund and its Subsidiaries) and the liabilities of the Fund based on consolidated accounts prepared in accordance with Luxembourg GAAP.

The calculation of the Net Asset Value of the each Sub-Fund shall be made in the following manner:

Assets of the Sub-Fund

The assets of each Sub-Fund shall include:

- (a) all properties or property rights registered in the name of the Sub-Fund or any of its Subsidiaries;
- (b) all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities of Subsidiaries registered in the name of the Sub-Fund;
- (c) all shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
- (d) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (e) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (f) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Sub-Fund;
- (g) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Sub-Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund or the Custodian;
- (h) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Sub-Fund except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (i) the formation expenses of the Sub-Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Sub-Fund; and
- (j) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance, insofar as the same have not been written off.

The value of the Sub-Fund's assets shall be determined as follows:

(a) Real Estate investments registered in the name of the Sub-Fund or a direct or indirect Subsidiary of the Sub-Fund will be valued by one or more Independent Appraisers at the end of each fiscal year and on such other days as the General Partner may determine. Quarterly desktop valuations will be used for the calculation of the Net Asset Value on a Valuation Day other than at the end of each fiscal year;

(b) securities listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or Fair Market Value;

(c) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner;

(d) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof; and

(e) all other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the Fund with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates Fair Market Value.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of the Sub-Fund will be converted into the Reference Currency at the relevant rates of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

Liabilities of the Sub-Fund

The Liabilities of each Sub-Fund shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Sub-Fund, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Sub-Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Sub-fund; and

(f) all other liabilities of the Sub-Fund of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Sub-Fund shall take into account all expenses payable by the Sub-Fund and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Sub-Fund. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration can rely on such deviations as approved by and under the ultimate responsibility of the General Partner for the purpose of the Net Asset Value calculation.

For the purpose of the above,

(a) Ordinary Shares to be issued by the Sub-fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Sub-Fund the price therefore shall be deemed to be an asset of the Sub-Fund;

(b) Ordinary Shares of the Sub-Fund to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Sub-Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Sub-Fund;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Euro shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Ordinary Share; and

(d) where on any Valuation Day the Sub-Fund has contracted to:

(i) purchase any asset (if the underlying risks and rewards of transaction are transferred), the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Sub-Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Sub-Fund;

(ii) sell any asset (if the underlying risks and rewards of transaction are transferred), the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Sub-Fund and the asset to be delivered by the Sub-Fund shall not be included in the assets of the Sub-Fund;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

The latest Net Asset Value per Ordinary Share may be obtained at the registered office of the Fund at the latest 90 Luxembourg Bank Business Days after the most recent Valuation Day.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Section including, in particular, the above paragraph are rules for determining the Net Asset Value per Ordinary Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Fund or any Shares issued by the Fund.

11.2 Frequency and Temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share

With respect to each Class of Shares (if any) of any Sub-Fund, the Net Asset Value per Share shall be calculated from time to time by the Fund or any agent appointed thereto by the Fund, at least once a year, at a frequency determined by the General Partner and specified in the Prospectus.

The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of any particular Sub-Fund and/or Class during:

a) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets owned by any Sub-Fund of the Fund is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders; or

b) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's assets or if for any reason the value of any asset of the Sub-Fund which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

c) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) Subsidiary of the Fund may not be determined accurately; or

d) any period when any transfer of the Sub-Fund involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

e) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving to wind up the Fund or the Sub-Fund; or

f) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a portion of the assets of the Sub-Fund, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or

g) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of such suspension shall be published, if deemed appropriate by the General Partner.

Chapter III. - Management

12. Powers of the general partner. The Fund shall be managed by Y Real Estate General Partner S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Fund.

The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the Fund, to act in the name of the Fund in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Fund's object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner. The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Fund.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, in compliance with these Articles of Incorporation and the applicable laws and regulations. The General Partner will have the power to enter into administration, investment and advisor agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the object of the Fund.

13. Termination of the general partner. The General Partner may be removed at any time without cause by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be at least 95% of the share capital being present or represented;

- the resolution must then be passed by at least 95% of the votes of the capital present or represented. For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in these Articles of Incorporation, to validly decide on its removal.

The General Partner may also be removed at any time for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct as determined by a court and resulting in a material economic disadvantage for the Fund), by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be a majority of the capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the proportion of the share capital represented.

- in both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the capital present or represented. For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in the Articles of Incorporation, to validly decide on its removal.

In the event of the removal of the General Partner, the general meeting of Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend the Articles of Incorporation as described in Article 34 hereof, subject to prior the approval of the CSSF.

Immediately following the appointment of a new general partner, the General Partner will transfer its Management Share(s) in the Fund to the newly appointed general partner. The transfer price shall be equal to the issue price of the Management Share at the time of constitution of the Fund.

For the avoidance of doubt, in case of removal of the General Partner, the corporate name of the Fund as mentioned in the Articles of Incorporation shall immediately be amended by a resolution adopted by the Shareholders of the Fund in accordance with the provisions of the Law of 10 August 1915 in order to reflect such removal of the General Partner and the appointment of a new general partner of the Fund.

14. Representation of the fund. The Fund will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the joint signature of any two of its legal representatives or by the signature of any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholder shall represent the Fund.

15. Liability of the general partner and Limited shareholders. The General Partner shall be liable with the Fund for all debts and losses, which cannot be recovered out of the Fund's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Fund in any manner or capacity whatsoever except when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the Fund.

16. Delegation of powers; Agents of the general partner. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the Fund as required for the affairs and management of the Fund, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Fund without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such investment advisors', officers' or agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

17. Conflict of interest. In the event that a particular Sub-Fund is presented with an investment proposal involving a property owned (in whole or in part) by a Limited Shareholder, the General Partner, an investment advisor or sub-investment advisor or any Affiliate thereof, or involving any portfolio company whose shares are held by, or which has borrowed funds from any of the aforementioned Persons, (including any managed, advised, or sponsored investment funds), such Person will fully disclose such conflict of interest to the General Partner who shall inform the Limited Shareholders accordingly.

In the event that a particular Sub-Fund is presented with an investment proposal in a property or portfolio company which was or is advised by the General Partner, any investment advisor or sub-investment advisor or any Affiliate thereof, the terms of such advisory work shall be fully disclosed to the General Partner and/or the Limited Shareholders, prior to the General Partner making a decision on such proposed investment.

The Fund and any Sub-Fund will enter into all transactions on an arm's length basis. The General Partner will inform the Limited Shareholders of any business activities in which the General Partner, any investment advisor or sub-investment advisor or any Affiliate thereof are involved and which could create an opportunity for conflicts of interest to arise in relation to the Fund's and the Sub-Fund's investment activity and of any proposed investments in which any Investor has a vested interest.

The General Partner, any investment advisor or sub-investment advisor or any of their Affiliates may from time to time provide property development, property management, facilities management and other professional services to the Fund, any Sub-Funds, their Subsidiaries or Real Estate investments. Any such services shall be provided at prevailing market rates for like services under a professional service agreement (which shall include fee ranges) and a project specific contract (specifying the terms of reference and fees applicable in respect of the specific property for which services are to be provided).

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the Fund, any Sub-Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors is interested in, or is a director,

manager, associate, officer or employee of such other company or firm. Any of the Directors who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

18. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Fund shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles of Incorporation or by the law.

19. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held at the registered office of the Fund or at any other location in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting, on the second Monday of May each year (unless such date is not a Bank Business Day, in which case on the next Bank Business Day) at 3 p.m. Luxembourg time.

20. Other general meeting. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. The General Partner shall be obliged to convene a general meeting so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the share capital of the Fund require in writing with an indication of the agenda.

Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

21. Convening notice. A general meeting of Shareholders is convened by the General Partner in compliance with Luxembourg law.

As all Shares are in registered form, convening notices may be mailed by registered mail to the Shareholders, at their registered address at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

22. Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

Are deemed to be present, for the quorum and the majority requirements, the Shareholders participating in the general meeting of Shareholders by videoconference, conference call or by other means of telecommunication allowing for their identification. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

23. Proceedings. General meetings of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of any general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

Each general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

The above-described persons in this Article 23 together form the office of the general meeting of the Shareholders.

24. Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

Unless otherwise provided by law or by the Articles of Incorporation, all resolutions of the general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

In accordance with these Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, any decision of the general meeting of Shareholders will require the prior approval of the General Partner in order to be validly taken.

25. Minutes. The minutes of each general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

26. General meetings of shareholders of sub-fund or class. The Shareholders of a Sub-Fund or Class issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Sub-Fund or Class.

The provisions set out in Articles 21 to 25 of these Articles of Incorporation as well as in the Law of 10 August 1915 shall apply to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of a general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Moreover, any resolution of the general meeting of Shareholders of the Fund, affecting the rights of the Shareholders of any Sub-Fund or Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Sub-Fund or Class shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Sub-Fund or Class in compliance with the Law of 10 August 1915.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

27. Financial year. The Fund's financial year begins on the 1st January and closes on 31st December of each year.

28. Auditors. The accounting data related in the annual reports of the Fund shall be examined by one or several authorised independent auditors appointed by the general meeting of Shareholders which shall be remunerated by the Fund.

The authorised independent auditors shall fulfil all duties prescribed by the Law of 13 February 2007.

29. Distribution.

29.1 General provisions

All distributable net income, as determined by the General Partner in its sole discretion, shall be distributed to the Limited Shareholders in a particular Sub-Fund, pro rata to their respective shareholding, in compliance with the Prospectus and the conditions set forth by law.

The General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the Prospectus and the conditions set forth by Luxembourg law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Fund, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Fund and capital gains taxes and withholding taxes on the Fund's investments.

Distributions may be paid in such currency and at such time that the General Partner shall determine from time to time.

The General Partner may decide to distribute stock dividends instead of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the General Partner, subject to the prior consent of the relevant Limited Shareholder(s).

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the Fund.

Where a payment date of a Drawdown from, and of distributions to, Limited Shareholders in a particular Sub-Fund are scheduled to occur on or about the same Bank Business Day, the General Partner may elect to net the amounts so due. As a result, only the net amount will be drawn from, or distributed to, the Limited Shareholders. For the avoidance of doubt, the number of Shares to be issued to the Limited Shareholders in the Sub-Fund shall correspond to the number of Shares due under the Drawdown before netting.

In the event that as a result of the netting an amount is still due to the relevant Sub-Fund by the Limited Shareholders, the Funding Notice sent to each such Limited Shareholder shall be accompanied by a confirmation letter stating the initial amount that was to be drawn down from the relevant Limited Shareholder, the amount corresponding to the distribution it was entitled to and the outstanding amount to be paid by it.

In the event that as a result of the netting the Limited Shareholders are entitled to receive a net payment from the Sub-Fund, the distribution notice sent to each such Limited Shareholder shall be accompanied by a confirmation letter stating the initial amount that was to be distributed to them, the amount corresponding to the Drawdown that should have been effected and the outstanding amount to be distributed to it.

Investors that may not engage in netting due to statutory or regulatory constraints must opt out by indicating such in the Subscription Agreement.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

No distribution will be made if at a result, the share capital of the Fund falls below the legal minimum capital, which is one million two hundred and fifty Euro (EUR 1,250,000).

29.2 Offset

The General Partner shall be entitled to offset any distributable cash payable to a Limited Shareholder against any payment obligation of such Limited Shareholder towards the Fund under its Subscription Agreement, which, for the avoidance of doubt shall include any and all payment obligations of such Limited Shareholder towards the Fund in the event such Limited Shareholder is defaulting as indicated in Article 7.4 hereof.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

30. Dissolution.

30.1 Dissolution, insolvency, bankruptcy, legal incapacity or inability to act of the General Partner

The Fund shall not be dissolved in the event of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act, it being understood for the avoidance of doubt that the transfer of its Management Share by the General Partner will not lead to the dissolution of the Fund.

In the event of legal incapacity or inability to act of the General Partner as mentioned under the preceding paragraph, the general meeting of Limited Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted by Limited Shareholders representing at least 80% of the Ordinary Shares in favour of the appointment of the new general partner, subject to the prior approval of the CSSF.

30.2 Voluntary dissolution

At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided by law and the Articles of Incorporation, the Fund may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation, as provided for in Article 34 hereof.

In particular, the General Partner shall submit to the general meeting of Shareholders the dissolution of the Fund when all investments of all the Sub-Funds will have been disposed of and all net proceeds from such disposals will have been distributed in accordance with the provisions of the Prospectus.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of 40 days from when it is ascertained that the net assets of the Fund have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum as the case may be.

In case of voluntary dissolution, the General Partner will act as liquidator of the Fund.

31. Liquidation. In the event of the dissolution of the Fund further to any insolvency proceedings, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation. Such liquidators must be approved by the CSSF and must provide all guarantees of honorability and professional skills.

After payment of all the debts of and charges against the Fund and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them. The amounts not claimed by the Shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg. If these amounts were not claimed before the end of a period of five years, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed anymore.

32. Termination, Division and Amalgamation of sub-funds or classes.

32.1 Termination of a Sub-Fund or Class

In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-Fund and/or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund and/or Class to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Sub-Fund and/or Class would have material adverse consequences on the investments of that Sub-fund and/or Class, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect.

The Fund shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-Fund and/or Class.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraphs, the general meeting of Shareholders of any Sub-Fund and/or Class may, upon proposal from the General Partner, resolve to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of the capital present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Fund.

32.2 Amalgamation, Division or Transfer of Sub-funds or Classes

Under the same circumstances as provided above in Article 32.1, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund and/or Class to those of another existing Sub-Fund and/or Class within the Fund or to another Luxembourg undertaking for collective investment or to another Sub-Fund and/or Class within such other Luxembourg undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to re-designate the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class as Shares of another Sub-Fund and/or Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described above in the Article 32.1 (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided above in Article 32.1, the General Partner may decide to reorganise a Sub-Fund and/or Class by means of a division into two or more Sub-Funds and/or Classes. Such decision will be published in the same manner as in Article 32.1 (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-Funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraphs, such a reorganisation of a Sub-Fund and/or Class within the Fund (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class. There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of the capital present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-Fund, and/or Class to another undertaking for collective investment referred to in the first paragraph of this Article to another Sub-Fund and/or Class within such other undertaking for collective investment shall, require a resolution of the Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned, taken with a 50% quorum requirement of the capital and adopted at a two-thirds majority of the capital present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

Chapter VII. - Final provisions

33. The custodian. The Fund shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 13 February 2007.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof. In both the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the General Partner, the Custodian, until it is replaced, which must happen within two months, shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the investors.

34. Amendments of these articles of incorporation. Unless otherwise provided by the present Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, at any general meeting of the Shareholders convened in accordance with the law to amend the Articles of Incorporation of the Fund or to resolve issues for which the law or these Articles of Incorporation refers to the conditions set forth for the amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the portion of the Shares represented.

In both meetings, unless otherwise provided by the present Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the capital present or represented. In accordance with these Articles of Incorporation and the Law of 10 August 1915, any amendment to the Articles of Incorporation by the general meeting of Shareholders will require the prior approval of the General Partner in order to be validly taken.

35. Indemnification. Neither the General Partner, nor any investment advisors or subinvestment advisors, nor any of its Affiliates, shareholders, officers, directors, members, employees, partners, agents and representatives nor any of their respective Affiliates (collectively, the "Indemnified Parties") shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the Fund agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Indemnified Party from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the Fund) and all costs of investigation in connection therewith which may

be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties or the Fund or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Fund, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the Fund or on the part of any agents when acting on behalf of the Fund; provided that the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder of the Fund shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Fund from and against, and the Fund shall not be liable to the General Partner for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Fund and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Fund) which result from the General Partner's fraud, gross negligence or wilful misconduct.

In any action, suit or proceeding against the Fund, or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate to or arise, out of any such action or non-action, the Indemnified Parties shall have the right to jointly employ, at the expense of the Fund, counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel shall be reasonably satisfactory to the Fund, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

If an Indemnified Party is determined to have committed fraud, gross negligence or wilful misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the Fund on its behalf under the preceding paragraph..

36. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the Law of 13 February 2007.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Fund and shall terminate on the 31 December 2011.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription

The share capital has been subscribed as follows:

Management Share in Y Real Estate Fund, SICAV-FIS – Y Real Estate Development Fund:

Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
Y Real Estate General Partner S.A.	EUR 1,000.-	1

Class B Ordinary Shares in Y Real Estate Fund, SICAV-FIS – Y Real Estate Development Fund:

Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
YCAP Holding	EUR 30,000.-	30

The Management Share and the Class B Ordinary Shares have been fully paid in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Fund, as has been proven to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders of the Fund representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1) The Fund's registered office address is fixed at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The following is appointed independent auditor: KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 3) The term of office of the independent auditor shall end at the first annual general meeting of Shareholders to be held in 2012.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation, are estimated at about four thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le onze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Y Real Estate General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 11 mars 2011 ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant comme Associé Gérant Commandité, représentée par son conseil d'administration: Messieurs Frédéric Deflorenne, Luc Leroi et Arnaud Bricout, demeurant professionnellement à Luxembourg, et

2. YCAP Holding, une société anonyme constituée le 19 février 2010 et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant comme Actionnaire Commanditaire, représentée par Monsieur Jean-Michel Bonzom, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. La procuration restera annexée au présent document pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles ont déclaré organiser entre elles:

Titre Préliminaire - Définitions

Dans ces Statuts, les mots suivants auront la signification donnée ci-dessous:

"Actifs Immobiliers"	comprennent: - les propriétés composées de terrains ou et de bâtiments; - les participations directes ou indirectes dans des sociétés immobilières ainsi que des droits, prêts et dettes sur de telles sociétés, l'objectif et le but principal de celles-ci étant le développement, l'acquisition, la promotion et la vente ainsi que la location de propriétés pour autant que ces participations sont au moins aussi liquides que les droits de propriété détenus directement par ces sociétés immobilières; - les participations à long-terme liées à des biens immobiliers tels que les droits de superficie, l'emphytéose et des options sur les propriétés immobilières; et - toute autre signification donnée à ce terme par l'autorité de contrôle luxembourgeoise et par toutes lois et règlements applicables au Grand-duché de Luxembourg
"Actions"	les actions de toute Classe de tout Compartiment représentatives du capital du Fonds comprenant l'Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité et les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires
"Action de Commandité"	l'action de commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité dans le capital social du Fonds en sa qualité d'Associé Commandité
"Actions Ordinaires"	les actions ordinaires de commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires dans le capital social du Fonds
"Actions Ordinaires de Classe A"	les Actions Ordinaires de Classe A émises par le Fonds à des Investisseurs Eligibles qui sont des personnes physiques en conformité au Prospectus et aux Statuts
"Actions Ordinaires de Classe B"	les Actions Ordinaires de Classe B émises par le Fonds à des Investisseurs Eligibles qui sont des personnes morales en conformité au Prospectus et aux Statuts
"Actionnaire"	tout détenteur d'une ou plusieurs Action(s) d'un Compartiment déterminé, c'est-à-dire les Actionnaires Commanditaires et/ou l'Associé Commandité selon le cas
"Actionnaire Commanditaire"	le détenteur d'Actions Ordinaires dont la responsabilité est limitée au montant de son investissement dans le Fonds
"Administrateur"	un membre du Conseil
"Administration Centrale"	l'administration centrale du Fonds, agissant en tant qu'agent administratif, agent domiciliaire et sociétaire et agent de registre du Fonds au Luxembourg, ainsi que toute autre Personne telle que pouvant être nommée en cette capacité

"Affiliés"	à propos d'une Personne, toute Personne qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par ou est placée sous le contrôle commun avec une telle Personne
"Article"	un article des Statuts
"Associé Commandité"	Y Real Estate General Partner S.A., en tant que détenteur de l'Action de Gérant Commandité et actionnaire commandité du Fonds, responsable de manière illimitée pour toutes les dettes qui ne pourront pas être recouvertes sur les actifs du Fonds
"Associé Gérant Commandité"	Y Real Estate General Partner S.A., en sa qualité d'Associé Commandité du Fonds ou une autre entité qui peut agir comme Associé Commandité du Fonds
"Avis de Paiement"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, un avis par lequel l'Associé Gérant Commandité informe chaque Actionnaire Commanditaire d'un Prélèvement et demande aux Actionnaires Commanditaires concernés de payer au Compartiment concerné tout ou partie du montant restant de leurs Engagements
"Classe(s)"	une ou plusieurs classe(s) d'Actions Ordinaires telle(s) que disponible(s) dans chaque Compartiment, dont les avoirs seront communément investis conformément aux objectifs d'investissements de ce Compartiment, mais pour lesquelles une structure spécifique de vente et/ou de frais de rachat, une structure spécifique de frais, politique de distribution, Investisseur cible, devise de référence ou politique de couverture seront appliquées
"Closing"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, toute date déterminée par le Conseil, à laquelle des Contrats de Souscriptions peuvent être acceptés par le Fonds
"Compartiment"	tout compartiment du Fonds et, lorsque le contexte le requiert, le terme "Compartiment" signifiera l'Associé Gérant Commandité agissant pour le compte d'un Compartiment déterminé
"Conseil"	le conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité
"Contrat de Souscription"	le contrat de souscription conclu entre l'Investisseur et le Fonds en vertu duquel: <ul style="list-style-type: none"> - l'Investisseur s'engage à souscrire des Actions Ordinaires dans un Compartiment déterminé à concurrence d'un certain montant maximum, ce montant devant être payé au Compartiment en tout ou en partie lorsque l'Investisseur reçoit un Avis de Paiement; - le Fonds s'engage à émettre des Actions Ordinaires dans un Compartiment déterminé à l'Investisseur concerné pour autant que l'Engagement de cet Investisseur est appelé et payé; et - l'Investisseur fait certaines représentations et donne certaines garanties au Fonds
"Contribution de Rattrapage"	a la signification qui lui est donnée dans la section 5.7 du Prospectus
"CSSF"	la Commission de Surveillance du Secteur Financier
"Dépositaire"	une banque ou autre institution de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui peut être nommée comme dépositaire du Fonds
"Dernier Closing"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, la date à laquelle la Période d'Offre se termine, telle qu'indiquée dans l'annexe concernée du Prospectus
"Devise de référence"	la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment déterminé est libellée, tel que spécifié dans l'annexe concernée du Prospectus
"Engagement"	l'engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions Ordinaires dans un Compartiment déterminé et à les payer dans les limites de temps et aux termes et conditions prescrits par le Prospectus et résumés dans le Contrat de Souscription de cet Investisseur et dans l'Avis de Paiement
"Engagements Non-libérés"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, la partie d'un Engagement qui n'a pas encore été complètement appelée et payée au Compartiment; pour éviter tout doute, le terme "Engagement Non-libéré" inclut la partie de la Contribution de Rattrapage ajoutée à l'Engagement d'un Investisseur Précédent en considération du rachat des Actions Ordinaires détenues par cet Investisseur Précédent
"Evalueur Indépendant"	toute Personne n'ayant aucune participation dans aucune Action et n'est pas affiliée au Fonds, l'Associé Gérant Commandité et/ou tout Conseiller en Investissement, nommée par le Fonds pour évaluer la valeur des propriétés ou droits de propriété enregistrés au nom du Fonds ou d'une de ses Filiales de même que les participations directes ou indirectes du Fonds dans des sociétés immobilières
"Filiale"	toute société locale ou étrangère ou association ou autre entité (en ce compris pour éviter tout doute, toute Filiale détenue à 100%):

	<p>(a) qui est sous le contrôle du Fonds; et</p> <p>(b) dans laquelle le Fonds détient, à travers un ou plusieurs Compartiments, au total, plus de 50% du capital social; et</p> <p>(c) qui remplit les conditions suivantes:</p> <p>(i) ne pas avoir d'autre activité que la détention d'investissements qui rentrent dans la politique et les objectifs d'investissements du Fonds et du ou des Compartiment (s) concerné(s) tel que décrit dans le Prospectus; et</p> <p>(ii) dans la mesure où les règlements et règles comptables le requièrent, cette filiale est consolidée dans les comptes annuels du Fonds;</p> <p>toute société locale ou étrangère ou association ou autre entité mentionnée cidessus seront considérées comme "sous le contrôle" du Fonds si (i) le Fonds détient dans l'ensemble, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote de cette entité ou contrôle plus de 50% des droits de votes conformément à un contrat conclu avec les autres actionnaires ou (ii) la majorité des gérants ou des membres du conseil de cette entité sont membres du Conseil ou d'un des Affiliés de l'Associé Gérant Commandité, excepté dans les cas où cela n'est pas faisable pour des raisons fiscales ou réglementaires ou (ii) le Fonds a le droit de nommer ou destituer une majorité des membres de l'organisme de gestion de cette entité</p>
"Fonds"	Y Real Estate Fund, SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeoise constituée sous la forme d'une société en commandite par actions gouvernée par la Loi du 13 février 2007; dans ces Statuts, "Fonds" signifie aussi, lorsque applicable, l'Associé Gérant Commandité agissant pour le compte du Fonds
"Investisseur"	un Investisseur Averti qui a signé et renvoyé un Contrat de Souscription et dont l'Engagement a été accepté par le Fonds; pour éviter tout doute, "Investisseur" inclut, lorsque approprié, un Actionnaire
"Investisseur Averti"	<p>(i) a le sens prescrit par l'article 2 de la Loi du 13 février 2007 en ce compris:</p> <p>(ii) les investisseurs institutionnels;</p> <p>(iii) les investisseurs professionnels, lesquels investisseurs sont, suivant les lois et règlements luxembourgeois, sensés avoir l'expérience, la compréhension et la connaissance nécessaire pour prendre leurs propres décisions d'investissement et estimer correctement les risques qu'ils encourent; et</p> <p>(iv) tout autre investisseur bien informé qui remplit les conditions suivantes:</p> <p>(i) déclare par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et investit un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la Société, ou tout montant équivalent dans une autre devise; ou</p> <p>(ii) déclare par écrit qu'il adhère à la qualité d'investisseur averti et fournit un certificat établi par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/EC, par une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/EC ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC, certifiant son savoir-faire, son expérience et sa connaissance à apprécier adéquatement un investissement dans la Société</p>
"Investisseur Défaillant"	un Investisseur déclaré en défaut par l'Associé Gérant Commandité conformément à l'Article 7.4
"Investisseur Eligible"	tout Investisseur Averti, ce qui veut dire les investisseurs institutionnels, les investisseurs professionnels ainsi que tout autre investisseur qui i) déclare par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti; et ii) soit investit un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans le Fonds, ou a obtenu un certificat établi par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/EC, par une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/EC ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC, certifiant son savoir-faire, son expérience et sa connaissance à apprécier adéquatement un investissement dans un fonds d'investissement spécialisé
"Investisseur Précédent"	en ce qui concerne un Investisseur, tout Actionnaire existant au moment où l'Engagement de l'Investisseur est accepté
"Juste Valeur du Marché"	le prix tel que déterminé dynamiquement à une date spécifique par les acheteurs et les vendeurs dans un marché ouvert
"Jour d'Evaluation"	tout jour auquel la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Classe de n'importe lequel des Compartiments est déterminée conformément aux présents Statuts et au Prospectus, tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité et décrit dans le Prospectus

"Jour Ouvrable Bancaire"	tout jour au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg
"Loi du 10 août 1915"	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée
"Loi du 13 février 2007"	la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, telle qu'amendée
"Normes luxembourgeoises GAAP"	les principes comptables généralement acceptés (generally accepted accounting principles ou GAAP) au Luxembourg, tel qu'amendés
"Période d'Investissement"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, la période pendant laquelle il est envisagé que tous les Engagements seront entièrement appelés et payés au Compartiment concerné conformément aux termes de la section 5.6 du Prospectus et des Avis de Paiement
"Période d'Offre"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, la période pendant laquelle les Actions Ordinaires dans le Compartiment sont offertes pour la souscription, commençant au Premier Closing et se terminant au Dernier Closing
"Personne"	toute personne, société, société à responsabilité limitée, trust, partenariat, état, association de fait ou autre entité légale
"Personne Prohibée"	toute Personne pour qui, du seul avis de l'Associé Gérant Commandité, la détention d'Actions peut être nuisible aux intérêts des Investisseurs existants, du Compartiment concerné ou du Fonds, ou est susceptible de constituer une violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit luxembourgeois ou étranger ou a comme effet que le Fonds ou le Compartiment se trouve exposé à des préjudices fiscaux ou autres préjudices réglementaires (incluant, sans limitation, le fait que les avoirs du Fonds ou du Compartiment soient considérés comme constituant des "plan assets" en vertu des US Department of Labor Regulations sous ERISA), amendes ou pénalités qui n'auraient pas trouvé à s'appliquer autrement; le terme "Personne Prohibée" comprend tout Investisseur qui ne rentre pas dans la définition d'Investisseur Averti et toutes les catégories d'Investisseurs Avertis tel que déterminées par l'Associé Gérant Commandité
"Politique d'Investissement"	les principes directeurs des investissements du Fonds et des Compartiments tels que déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillés dans le Prospectus
"Prélèvement"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, l'extraction de tout ou partie des Engagements reçus et acceptés par la Société conformément aux termes d'un Avis de Paiement
"Premier Closing"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, la date à laquelle les Contrats de Souscription relatifs à l'émission des Actions Ordinaires dans le Compartiment concerné ont été reçus et acceptés par le Fonds
"Prix de Souscription"	à l'égard d'un Compartiment déterminé, le prix auquel les Actions Ordinaires sont offertes à la souscription tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité et décrit dans le Prospectus et dans l'annexe concernée du Prospectus
"Prospectus"	le prospectus du Fonds tel que modifié de temps à autre
"Statuts"	les statuts du Fonds, tels qu'amendés de temps à autre
"Terme"	le terme d'un Compartiment déterminé, tel que spécifié dans l'annexe concernée du Prospectus
"US"	les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions ou régions soumises à leur juridiction
"Valeur Nette d'Inventaire" ou "VNI"	la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment déterminé telle que déterminée à l'Article 11 et dans le Prospectus

Chapitre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination sociale. Il existe entre l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Associé Commandité, l'Actionnaire Commanditaire et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions, une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé réglementé.

Le Fonds existera sous la dénomination sociale de «Y Real Estate Fund, SICAV-FIS».

2. Siège social. Le siège social du Fonds est établi dans la ville de Luxembourg.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social du Fonds au sein de la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Dans le cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents et pourraient compromettre l'activité normale au siège social du Fonds, le siège social du Fonds pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à régularisation de la situation; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, lequel, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

3. Objet social. L'objet du Fonds est d'investir ses avoirs dans un large éventail d'Actifs Immobiliers et autres avoirs éligibles en vertu de la Loi du 13 février 2007, dans le but de diversifier les risques d'investissement et de fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de son portefeuille.

Le Fonds pourra prendre toutes les mesures et entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans les limites de la Loi du 13 février 2007.

4. Durée. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

5. Capital social - Classes d'actions ordinaires. Le capital social minimum du Fonds s'élèvera, comme cela est requis par la Loi du 13 février 2007, l'équivalent en toute devise d'un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-). Ce minimum doit être atteint dans un délai de douze mois suivant l'autorisation du Fonds par la CSSF.

Le capital social du Fonds sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera toujours égal à sa Valeur Nette d'Inventaire tel que définie à l'Article 11.

Le capital social initial du Fonds est de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par:

- une (1) Action de Gérant Commandité du Fonds, entièrement libérée, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-), détenue par l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'Associé Commandité; et
- trente (30) Actions Ordinaires du Fonds, entièrement libérées, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-), détenues par les Actionnaires Commanditaires.

L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, établir plusieurs masses d'avoirs chacune constituant un Compartiment au sens de l'article 71 de la Loi du 13 février 2007.

L'Associé Gérant Commandité attribuera un objectif et une politique d'investissement spécifique, des restrictions spécifiques d'investissement et une dénomination spécifique pour chaque Compartiment.

Le droit des Actionnaires et des créanciers concernant un Compartiment déterminé ou conféré par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un Compartiment sont limités aux avoirs de ce Compartiment. Les avoirs dudit Compartiment garantiront exclusivement les droits des Actionnaires de ce Compartiment et ceux des créanciers dont la réclamation concerne la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée.

L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions Ordinaires, qui peuvent différer, entre autre, dans leur structure de frais, obligation d'investissement minimum, type d'investisseurs cible, politique de distribution, Devise de Référence ou politique de couverture. Ces Classes d'Actions Ordinaires seront émises conformément aux conditions de la Loi du 13 février 2007 et à la Loi du 10 août 1915 et seront décrites dans le Prospectus.

Les profits de l'émission de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment donné seront investis, en conformité à l'Article 3, dans des titres de toutes sortes et autres actifs éligibles au sens de la Loi du 13 février 2007, dans les termes prévus par la politique et l'objectif d'investissement déterminé par l'Associé Gérant Commandité pour le Compartiment donné en rapport aux Classes d'Actions concernées, sujet aux restrictions d'investissement décrites dans la loi ou déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Afin de déterminer le capital social du Fonds, les actifs nets pouvant être attribués à chaque Compartiment devront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, être convertis en EUR et le capital social sera la valeur globale des actifs nets de tous les Compartiments.

Les "Actions Ordinaires" font référence aux Actions Ordinaires de toute Classe et "Action Ordinaire" l'une de ces actions lorsqu'une référence à une Classe spécifique d'Actions Ordinaires n'est pas requise.

"Actions" fait référence à l'Action de Gérant Commandité et aux Actions Ordinaires de chaque Classe et le mot "Action" à l'une de ces Actions lorsqu'une référence spécifique à une catégorie d'Actions n'est pas requise.

Le capital social du Fonds augmentera ou diminuera comme résultat de l'émission par le Fonds de nouvelles Actions entièrement libérées ou le rachat par le Fonds d'Actions existantes de ses Actionnaires.

6. Forme des actions. Le Fonds émettra des Actions entièrement libérées de chaque Compartiment et chaque Classe uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions du Fonds seront inscrites dans le registre des Actionnaires qui sera conservé par le Fonds ou par une ou plusieurs entités indiquées à cet effet par le Fonds et sous la responsabilité du Fonds, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué au Fonds et le nombre et la Classe d'Actions nominatives détenues par lui.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds ne remettra en principe pas des certificats pour l'inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa participation.

Le Fonds considérera la personne dont le nom figure dans le registre des Actionnaires comme le seul propriétaire des Actions. Vis-à-vis du Fonds, les Actions du Fonds sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers le Fonds. Cependant, le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à un centième de l'Action. Ces Actions fractionnaires ne comportent pas de droit de vote mais donnent droit à leur détenteur de participer à la valeur nette de la Classe concernée proportionnellement à leur contribution.

Conformément à l'Article 8 ci-dessous, tout transfert d'Actions Ordinaires sera inscrit dans le registre des Actionnaires; cette inscription sera signée par un ou plusieurs Administrateurs ou officiers du Fonds ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées par l'Associé Gérant Commandité.

Les Actions Ordinaires sont transférables librement, conformément aux provisions de l'Article 8 ci-dessous.

Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournirait pas une adresse, le Fonds peut permettre que mention en soit faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social du Fonds ou à toute autre adresse enregistrée dans le registre des Actionnaires par le Fonds, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée au Fonds par l'Actionnaire. Un Actionnaire peut à tout moment procéder au changement de l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse déterminée par le Fonds.

Les distributions éventuelles relatives aux Actions nominatives seront payées et envoyées aux Actionnaires à leur adresse respective inscrite dans le registre des Actionnaires.

7. Emissions et Souscription d'actions ordinaires.

7.1 Emission des Actions

L'Associé Gérant Commandité est autorisé, sans limitation, à émettre de nouvelles Actions Ordinaires de toute Classe dans tout Compartiment à tout moment sans réserver aux Actionnaires Commanditaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires qui seront émises.

L'Associé Gérant Commandité ne peut émettre des Actions Ordinaires qu'aux Investisseurs Eligibles.

L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires sont émises; l'Associé Gérant Commandité peut, en particulier, décider que les Actions Ordinaires de tout Compartiment et/ou Classe seront seulement émises pendant un ou plusieurs Closing(s), Période(s) d'Offre ou à une autre fréquence telle que prévue dans le Prospectus et que les Actions Ordinaires seront seulement émises aux Investisseurs Avertis qui ont conclu un Contrat de Souscription contenant, entre autre, un engagement et une demande irrévocable de souscription, pendant une certaine période, pour des Actions Ordinaires pour un montant total tel que déterminé dans le Contrat de Souscription. Tant que c'est permis par les lois et réglementations luxembourgeoises, tout Contrat de Souscription peut contenir des provisions spécifiques qui ne sont pas contenues dans les autres Contrats de Souscription.

De plus, l'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions par rapport au montant minimum qui doit être souscrit pour un premier investissement et au montant minimum de tous les investissements subséquents, de même que la détention minimale, que chaque Actionnaire Commanditaire doit respecter à tout moment. L'Associé Gérant Commandité peut aussi décider d'augmenter le prix d'émission par des frais, commission et coûts tel que décrit dans le Prospectus.

Le nombre d'Actions Ordinaires de tout Compartiment et/ou Classe émise à un Investisseur suite à un Prélèvement sera égal au montant payé par l'Investisseur suite à l'Avis de Paiement moins les frais et charges applicables tel que déterminé discrétionnairement par l'Associé Gérant Commandité et détaillé dans le Prospectus, divisé, selon les cas, par le Prix de Souscription applicable par Action Ordinaires du Compartiment et/ou de la Classe concernée.

Aucune Action Ordinaire de tout Compartiment et/ou toute Classe ne sera émise par le Fonds pendant toute période durant laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Ordinaires du Compartiment et/ou de la Classe concernée est suspendue par l'Associé Gérant Commandité, tel que précisé dans l'Article 11 ci-dessous. Dans le cas où la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions Ordinaires de tout Compartiment et/ou toute Classe est suspendue, toutes les souscriptions d'Actions Ordinaires du Compartiment et/ou de la Classe concernée en attente seront effectuées sur base de la prochaine Valeur Nette d'Inventaire par Actions Ordinaires du Compartiment et/ou de la Classe concernée telle que déterminée au Jour d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension.

Les Prélèvements seront normalement faits par l'envoi d'un Avis de Paiement aux Investisseurs dix (10) Jours Ouvrables Bancaires avant la date de Prélèvement. L'Associé Gérant Commandité peut décider de diminuer cette période à sa discrétion, dans les limites du raisonnable.

Le Fonds peut consentir à émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'une contribution en nature d'actifs, en accord avec les conditions du droit luxembourgeois, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation de la

part d'un auditeur qualifié de réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques aux apports en nature seront détaillées dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut organiser des Prélèvements dans des buts d'Investissements ou afin de payer les Frais d'Organisation, Frais Opérationnels, Frais de Gestion ou tous autres frais, honoraires ou dépenses du Fonds.

Pour un Compartiment donné, chaque Prélèvement sera égal au pourcentage des Engagements totaux de chaque Investisseur dans le Compartiment, un tel pourcentage étant identique pour tous les Investisseurs du Compartiment, à moins que ce pourcentage n'entraîne une situation interdite par les statuts de l'Investisseur ou prévue dans le Contrat de Souscription. Le montant qui ne pourrait être tiré en vertu de cette limite sera réalloué aux Engagements Non-Libérés de l'Investisseur et cette portion sera prélevée en priorité aux autres Investisseurs, mais en ce qui concerne la limite de pourcentage, au prochain Prélèvement, et si nécessaire, au Prélèvements suivants, jusqu'à ce que cette portion soit satisfaite.

L'Associé Gérant Commandité peut dévier, avec accord préalable des Actionnaires d'un Compartiment donné, des procédures décrites ci-dessus.

Tout montant prélevé à fins d'investissement devra, si l'investissement prévu n'est pas effectué, et dans la mesure où ces montants n'ont pas été affectés à une autre opportunité d'investissement ou ne sont pas autrement requis par le Fonds et / ou par le Compartiment dans un délai de 90 Jours Ouvrables Bancaires à la date de Prélèvement concerné, être retourné aux Investisseurs, de tels montants remboursés faisant partie des Engagements Non-Libérés de ces Investisseurs et seront disponible pour des Prélèvements ultérieurs.

Nonobstant ce qui précède, tout Investisseur dans un Compartiment dont le premier engagement a été accepté à un Closing subséquent (un «Investisseur Subséquent») ou tout autre investisseur existant dans le Compartiment augmentant son engagement à un Closing subséquent (un «Investisseur Existant»), selon le cas, sera à son admission requis d'apporter des contributions en capital au Compartiment égales au montant total des apports de capital que ces Investisseurs Subséquents auraient été tenus de faire s'ils avaient été admis à la date de Première Closing, ou dans le cas des Investisseurs Existants, le montant total des apports supplémentaires de capital que ces Investisseurs Existants auraient été requis d'effectuer envers le Compartiment comme si l'augmentation avait été incluse dans son Engagement initial au Closing au cours duquel cet Engagement initial aurait été accepté par le Compartiment, selon le cas ("Intérêt de Rattrapage").

L'Intérêt de Rattrapage payé par un Investisseur Subséquent ou un Investisseur Existant sera utilisé par le Compartiment pour racheter des Actions Ordinaires détenues par les Investisseurs Précédents dans le Compartiment au prorata de leurs Engagements respectifs prélevés et non restitués et seront ajoutés aux Engagements Non-Libérés de ces Investisseurs Précédents et donc de nouveau disponible pour de nouveaux Prélèvements.

Les Actions émises suite à un Prélèvement seront émises à compter de la date de valeur indiquée dans l'Avis de Paiement. Par souci d'exhaustivité et nonobstant ce qui précède, si un Investisseur effectue un paiement en retard, mais n'est pas déclaré en défaut par l'Associé Gérant Commandité, les Actions à émettre à cet Investisseur seront émises à compter de la date à laquelle le paiement a été reçu par le Compartiment concerné au Prix de Souscription concerné.

7.2 Restrictions à la Souscription des Actions Ordinaires

Les Actions Ordinaires sont réservées uniquement aux Investisseurs Avertis et en conformité avec le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut, à son absolue discrétion, accepter ou rejeter toutes demandes de souscription pour des Actions Ordinaires. L'Associé Gérant Commandité peut également empêcher la détention d'Actions Ordinaires par des Personnes Prohibées tel que déterminées par l'Associé Gérant Commandité ou exiger de n'importe quel souscripteur de lui fournir toute information qu'il peut considérer nécessaire afin de décider si celui-ci est ou non une Personne Prohibée.

7.3 Prix de Souscription

Les Actions Ordinaires sont émises au Prix de Souscription. Le montant du Prix de Souscription et les termes et conditions au titre desquels il est payés sont déterminés par l'Associé Gérant Commandité et détaillés dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout Administrateur, officier dument autorisé du Fonds ou autre le pouvoir d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement du Prix de Souscription des Actions Ordinaires devant être émises et les délivrer.

Le Fonds peut consentir à émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'une contribution en nature d'actifs, en accord avec les conditions du droit luxembourgeois, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation de la part d'un auditeur qualifié de réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques aux apports en nature seront détaillées dans le Prospectus.

7.4 Dispositions en cas de Défaut

Au cas où un Investisseur ne paye pas, dans une période de temps déterminée par l'Associé Gérant Commandité dans l'Avis de Paiement, n'importe quelle contribution requise ou certains autres paiements, conformément aux termes de son Contrat de Souscription, le Fonds a le droit de décider que cet Investisseur est un Investisseur Défaillant, ce qui a pour effet d'engendrer des pénalités déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillées dans le Prospectus, sous réserve de la possibilité pour l'Associé Gérant Commandité de renoncer à ces pénalités à sa discrétion.

8. Transfert d'actions.

8.1 Transfert de l'Action de Gérant Commandité

Les restrictions de transfert prévues par l'Article 8.2 ci-dessous ne s'appliquent pas aux transferts des Actions de Gérant Commandité.

Les Actions de Gérant Commandité sont librement transférables seulement à un Affilié de l'Associé Gérant Commandité, à condition que le cessionnaire adopte tous les droits et obligations revenant à l'Associé Gérant commandité concernant sa position de détenteur de l'Action de Gérant Commandité et à condition que le cessionnaire ne soit pas une personne naturelle.

8.2 Transfert des Actions Ordinaires

Sauf disposition contraire des présents Statuts, aucun Actionnaire Commanditaire ne va vendre, céder ou transférer n'importe laquelle de ses Actions Ordinaires sans l'accord écrit préalable de l'Associé Gérant Commandité.

L'accord de l'Associé Gérant Commandité peut être raisonnablement refusé pour n'importe quelle raison, incluant celles expliquées ci-dessous:

(a) Si l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert aurait ou pourrait avoir des conséquences défavorables pour le Fonds ou l'Associé Gérant Commandité, ou soumettre le Fonds ou l'Associé Gérant Commandité (ou un de ses Affiliés) à des charges ou taxations auxquelles il ne serait pas soumis;

(b) Si l'Associé Gérant Commandité considère raisonnablement que le transfert causerait la liquidation du Fonds et/ou de n'importe quel Compartiment;

(c) Si l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert des Actions Ordinaires aurait pour effet une violation des lois et réglementations luxembourgeoises, incluant, sans limitation, la Loi du 13 février 2007;

(d) Si l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert violerait toute autre loi ou réglementation applicable ou tout terme ou disposition des Statuts et/ou du Prospectus du Fonds;

(e) Si l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert causerait des conséquences fiscales ou réglementaires défavorables pour le Fonds, un Compartiment ou les Actionnaires Commanditaires;

(f) Si l'Associé Gérant Commandité considère que le cessionnaire proposé ne sera pas capable de respecter les obligations prescrites par les présents Statuts par rapport aux Engagements;

(g) Si l'Associé Gérant Commandité considère que le cessionnaire est un concurrent du Fonds, du Compartiment ou de l'Associé Gérant Commandité, ou a une solvabilité inférieure que celle du cédant; ou

(h) Si le cessionnaire n'est pas un Investisseur Averti ou est une Personne Prohibée.

Par ailleurs, les transferts d'Actions Ordinaires seront permis tant que les conditions suivantes seront respectées:

(a) l'acheteur, le bénéficiaire du transfert ou le cessionnaire (le "Cessionnaire") doit être un Investisseur Averti et n'est pas une Personne Prohibée;

(b) le Cessionnaire doit, par écrit, entièrement et complètement prendre à sa charge toutes les obligations restantes du vendeur ou cédant des Actions Ordinaires (le "Cédant") en relation avec sa position de détenteur d'Actions Ordinaires aux termes du Contrat de Souscription conclu par le Cédant.

(c) le Cédant reste solidairement responsable avec le Cessionnaire pour toutes les obligations restantes du Cessionnaire en relation avec sa position de détenteur d'Actions Ordinaires (incluant, sans limitation, l'obligation de payer les Engagements Non-libérés en conformité avec tout Prélèvement fait par l'Associé Gérant Commandité);

(d) le Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement envers le Fonds et l'Associé Gérant Commandité, si applicable, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire de toutes les obligations du Cédant découlant de sa position de détenteur d'Actions Ordinaires (incluant, sans limitation, l'obligation de payer le montant restant des Engagements Non-libérés en conformité avec tout Prélèvement fait par l'Associé Gérant Commandité) et il tiendra indemne ces parties, sous réserve des dispositions légales applicables.

9. Rachat d'actions ordinaires. Le Fonds est de type fermé. Par conséquent, il ne procédera pas au rachat de ses Actions Ordinaires à la demande des Actionnaires Commanditaires.

Cependant, l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment décider d'accepter, et d'utiliser ses efforts au mieux pour rencontrer, les demandes de rachat des Actionnaires Commanditaires d'un Compartiment déterminé aux conditions et conformément aux procédures qu'il détermine à sa propre discrétion et conformément au principe de traitement égalitaire des Actionnaires, dans quel cas le Prospectus sera modifié en conséquence.

Si après la Période d'Investissement, un Actionnaire Commanditaire d'un Compartiment déterminé est dans l'incapacité de trouver un cessionnaire pour ses Actions Ordinaires et demande à l'Associé Gérant Commandité de racheter ses Actions Ordinaires, l'Associé Gérant Commandité peut, à sa seule discrétion mais avec l'accord de l'Actionnaire Commanditaire demandant le rachat, donner aux autres Actionnaires Commanditaires du Compartiment (qui ne demandent pas le rachat) le droit (et non l'obligation) d'acheter les Actions Ordinaires de l'Actionnaire Commanditaire demandant le rachat à un montant équivalent à 90% de la plus récente Valeur Nette d'Inventaire et sur une base proportionnelle à leur participation dans le Compartiment.

De plus, des Actions Ordinaires peuvent faire l'objet d'un rachat forcé toutes les fois que l'Associé Gérant Commandité considère que ce rachat est dans le meilleur intérêt du Fonds et/ou du Compartiment concerné, conformément aux

termes et conditions déterminés par l'Associé Gérant Commandité et dans les limites déterminées par la loi, le Prospectus et les présents Statuts. En particulier, les Actions Ordinaires de toute Classe de tout Compartiment peuvent faire l'objet d'un rachat forcé à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité sur une base proportionnelle parmi les Actionnaires Commanditaires existants, afin de distribuer immédiatement aux Actionnaires Commanditaires les bénéfices nets résultant de la disposition d'un investissement par le Compartiment, nonobstant toute autre distribution conformément à l'Article 29 ci-dessous. Le prix de rachat par Action Ordinaire sera la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée du Compartiment concerné au Jour d'Evaluation. Le prix de rachat par Action Ordinaire sera payé dans le délai déterminé par l'Associé Gérant Commandité et n'excédera par trente (30) Jours Ouvrables Bancaires à partir de la date fixée pour le rachat.

De plus, lorsqu'il apparaît à l'Associé Gérant Commandité qu'une Personne Prohibée à laquelle il est interdit de détenir des Actions Ordinaires dans tout Compartiment possède en fait des Actions Ordinaires, le Fonds peut procéder au rachat forcé des Actions Ordinaires à la Valeur Nette d'Inventaire sous réserve de donner à cette Personne Prohibée un avis au moins quinze (15) jours à l'avance, et suite au rachat, ces Actions Ordinaires seront annulées et la Personne Prohibée cessera d'être un Actionnaire Commanditaire. Dans le cas où le Fonds procéderait au rachat forcé des Actions Ordinaires détenues par une Personne Prohibée, l'Associé Gérant Commandité peut offrir aux Actionnaires Commanditaires du Compartiment concerné (autre que la Personne Prohibée) le droit d'acheter proportionnellement à leur participation dans le Fonds les Actions Ordinaires de la Personne Prohibée à la Valeur Nette d'Inventaire de ces Actions Ordinaires.

Toutes taxes, toutes commissions et tous autres frais encourus suite au paiement du prix de rachat (y compris les taxes, commissions et frais encourus dans tous pays où les Actions Ordinaires sont vendues) seront déduits prix de rachat. Les Actions Ordinaires rachetées par le Fonds ne peuvent pas être ré-émises et seront annulées conformément au droit applicable.

10. Conversion d'actions ordinaires. Dans le cas de pluralité de Classes d'Actions Ordinaires, les conversions d'une Classe d'Actions Ordinaires d'un Compartiment en une autre Classe d'Actions Ordinaires (s'il y en a) du même Compartiment et/ou en une autre Classe d'Actions Ordinaires d'un ou plusieurs autres Compartiments ne sont pas permises.

11. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

11.1 Calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire sera exprimée dans la Devise de Référence du Compartiment concerné et sera déterminée par l'Administration Centrale sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité à chaque Jour d'Evaluation, conformément aux lois luxembourgeoises et aux Normes luxembourgeoises GAAP.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe et /ou Compartiment est calculée jusqu'à deux décimales.

Lors de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire, les recettes et dépenses sont comptabilisées quotidiennement.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe de chaque Compartiment au Jour d'Evaluation est déterminée en divisant (i) les actifs nets du Compartiment concerné à ce Jour d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires en circulation à cette date, conformément aux règles d'évaluation décrites ci-après et aux Normes luxembourgeoises GAAP.

En conformité avec la Loi du 13 février 2007, les comptes des Filiales du Compartiment ne seront pas consolidés avec les comptes du Fonds.

Le total des actifs nets du Fonds résultera de la différence entre les actifs bruts (y compris la Juste Valeur de Marché des Actifs Immobiliers et des projets de développement détenus par le Fonds et ses Filiales) et le passif du Fonds sur base de comptes consolidés, préparés conformément aux Normes luxembourgeoises GAAP.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment s'effectuera de la manière suivante:

Actif du Compartiment

L'actif de chaque Compartiment comprendra:

- (a) tous les biens ou droits immobiliers enregistrés au nom du Compartiment ou d'une de ses Filiales;
- (b) toutes les actions, parts, titres convertibles, obligations et des titres d'obligations convertibles ou autres titres de Filiales enregistrés au nom du Compartiment;
- (c) toutes les participations en titres de dettes, convertibles ou non, émis par des sociétés immobilières;
- (d) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou à échoir;
- (e) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente d'immeubles, de droits immobiliers, de titres ou d'autres avoirs dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- (f) toutes obligations, tous billets à terme, tous certificats de dépôt, toutes actions, tous titres, toutes reconnaissances, toutes obligations sans garantie, tous droits de souscription, tous warrants, toutes options et autres valeurs mobilières, tous instruments financiers et autres avoirs similaires appartenant ou contractés par le Compartiment;
- (g) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en numéraire à recevoir par le Compartiment dans la mesure où le Fonds ou le Dépositaire pouvait raisonnablement avoir connaissance des informations sur ces points;

(h) tous les loyers échus relatifs à des actifs immobiliers ou les intérêts échus ou à échoir sur les avoirs portant intérêt détenus par le Compartiment à moins que et dans la mesure où ceux-ci sont inclus ou reflétés dans la valeur attribuée à ces actifs;

(i) les dépenses relatives à la création du Compartiment, y compris les coûts d'émission et de distribution d'Actions du Compartiment; et

(j) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées par anticipation, pour autant que ces dernières n'aient pas été amorties.

La valeur de l'actif du Compartiment sera déterminée de la manière suivante:

(a) Les investissements d'Actifs Immobiliers enregistrés au nom du Compartiment ou une Filiale directe ou indirecte du Compartiment seront évalués par un ou plusieurs Evaluateurs Indépendants à la fin de chaque année financière et aux autres jours déterminés par l'Associé Gérant Commandité. Des évaluations desktop trimestrielles seront utilisées pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire à un Jour d'Evaluation autre qu'à la fin de chaque année financière;

(b) Les titres cotés en bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur en bourse disponible au public ou la valeur de marché;

(c) Les titres non cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur nette de vente probable (à l'exclusion de toutes taxes reportées) estimée avec prudence et de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité;

(d) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou comptabilisés comme indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs; et

(e) Tous les autres titres ou actifs, en ce compris les titres de créances et les titres pour lesquels un prix de cotation n'est pas disponible, seront évalués sur base de cotations fournies par des évaluateurs ou des agences de pricing approuvés par l'Associé Gérant Commandité, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs de la valeur de marché, les titres ou avoirs concernés seront évalués par l'Associé Gérant Commandité à leur valeur de marché et de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité. Les instruments financiers détenus par le Fonds arrivant à maturité endéans nonante (90) jours seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une valeur de marché approximative.

La valeur de tout l'actif et passif non exprimés dans la Devise de Référence du Compartiment sera convertie dans la Devise de Référence aux taux de change du Jour d'Evaluation concerné. Si ces cotes ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par ou suivant les procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

Passif du Compartiment

Le passif de chaque Compartiment comprendra:

(a) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), factures et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts accumulés sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

(c) tous les frais accumulés ou exigibles (y compris les frais administratifs, commissions de gestion d'investissement et de conseil, ci-inclus la commission d'incitation éventuelle, honoraires du Dépositaire, de l'agent de paiement, de l'agent de registre et de l'agent domiciliaire et sociétaire ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par le Compartiment, lorsque le Jour d'Evaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

(e) une provision suffisante pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au jour de calcul concerné, tel que déterminé par le Compartiment et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité ainsi que tout montant que l'Associé Gérant Commandité peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des responsabilités du Compartiment; et

(f) tous les autres engagements du Compartiment de quelque nature que ce soit et conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Compartiment prendra en considération toutes les dépenses à supporter par le Compartiment et pourra accumuler des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période.

L'Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que de telles évaluations reflètent mieux la juste valeur d'un actif ou passif du Compartiment. Ces différentes méthodes devront être appliquées de manière consistante. L'Administration Centrale peut se baser sur les méthodes

telles qu'approuvées par l'Associé Gérant Commandité de la Société et sous sa responsabilité afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire.

Dans le cadre de ce qui est décrit ci-dessus,

(a) les Actions Ordinaires émises par le Compartiment sont traitées comme étant en circulation depuis la date spécifiée par l'Associé Gérant Commandité au Jour d'Évaluation concernant lequel cette évaluation est faite, et jusqu'au moment où il est reçu par le Compartiment, le prix est réputé être un actif du Compartiment;

(b) les Actions Ordinaires du Compartiment à racheter (s'il y en) sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date prévue pour le remboursement et jusqu'au moment où il est payé par le Compartiment, le prix est réputé être un passif du Compartiment;

(c) tous les investissements, les disponibilités de caisse et autres biens exprimés en devises autres que l'euro seront évalués en prenant en considération le ou les taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire; et

(d) lorsqu'au Jour d'Évaluation, le Compartiment s'est engagée à:

(i) acheter tout bien (si les risques et récompenses de transaction sous-jacents sont transférés), la valeur de la contrepartie à payer pour un tel bien apparaîtra comme un passif du Compartiment et la valeur du bien qui va être acquis apparaîtra comme un actif du Compartiment;

(ii) vendre tout bien (si les risques et récompenses de transaction sous-jacents sont transférés), la valeur prise en compte afin d'être reçue pour un tel bien apparaîtra comme un actif du Compartiment et le bien qui va être délivré par le Compartiment n'est pas inclus dans les actifs du Compartiment;

cependant, si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie des biens n'est pas connue au Jour d'Évaluation, alors cette valeur sera estimée par l'Associé Gérant Commandité.

La dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire peut être obtenue au siège social du Fonds au plus tard soixante (60) Jours Ouvrables Bancaires après le Jour d'Évaluation le plus récent.

Par mesure de clarté, les dispositions de cet Article, en ce compris, et en particulier le paragraphe ci-dessus, constituent les règles applicables pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment et n'affectent pas le traitement, à des fins légales et comptables, des valeurs et engagements du Fonds ou de toute Action émise par le Fonds.

11.2 Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Par rapport à chaque Classe d'Actions (s'il y en a) de tout Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire par Action est calculée par le Fonds ou tout agent nommé à cet effet par le Fonds, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par l'Associé Gérant Commandité et spécifié dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de tout Compartiment et/ou Classe:

(a) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événements de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou toute autre circonstance échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Associé Gérant Commandité, la réalisation des actifs de tout Compartiment du Fonds ne peut être raisonnablement effectuée sans qu'il soit porté gravement atteinte aux intérêts des Actionnaires; ou

(b) lorsque les moyens de communication employés habituellement pour déterminer le prix des actifs du Compartiment sont hors service ou si pour une raison quelconque la valeur d'un actif du Compartiment entrant en compte dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (d'une manière qui relève de la seule discrétion de l'Associé Gérant Commandité) ne peut être déterminée suffisamment rapidement et avec exactitude; ou

(c) lors de toute période pendant laquelle la valeur de toute Filiale (directe ou indirecte) du Fonds ne peut être déterminée avec exactitude; ou

(d) lors de toute période pendant laquelle les transferts du Compartiment liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ne peuvent, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) lors de la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires convoquée dans le but de décider de la mise en liquidation du Fonds ou du Compartiment; ou

(f) lors de toute période où n'importe lequel des principaux marchés ou autres bourses sur lesquels une partie des avoirs du Compartiment du Fonds est cotée, est fermé (autrement que pour des vacances ordinaires) ou lorsque les transactions dans ces marchés ou autres bourses sont restreintes ou suspendues; ou

(g) si pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas être déterminés rapidement et avec exactitude.

Un avis de suspension sera publié si l'Associé Gérant Commandité le juge opportun.

Chapitre III. - Gestion

12. Pouvoirs de l'associé gérant commandité. La Société sera gérée par Y Real Estate General Partner S.A., une société anonyme luxembourgeoise en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de la Société.

L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs d'administrer et de gérer le Fonds, d'agir au nom du Fonds dans toutes circonstances et d'effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet du Fonds.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent à l'Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion du Fonds.

L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir, en particulier, de décider des objectifs d'investissement, des politiques et des restrictions d'investissement et de la conduite à adopter dans la gestion et les affaires du Fonds, en respectant les présents Statuts, le Prospectus et les lois et réglementations applicables. L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir de conclure des contrats d'administration, de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'il juge nécessaire, utile ou souhaitable pour exécuter l'objet du Fonds.

13. Révocation de l'associé gérant commandité. L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment sans motifs par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires Commanditaires adoptée de la manière suivante:

- le quorum représentera au moins nonante cinq pour cent (95%) du capital social présent ou représenté;
- la décision doit être adoptée par nonante cinq pour cent (95%) du capital présent ou représenté. Par mesure de clarté, l'approbation de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requise, conformément à ces Statuts, pour décider valablement de sa révocation.

L'Associé Gérant Commandité peut être également révoqué à tout moment et avec motifs (c'est-à-dire en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise gestion caractérisée selon ce qui est déterminé par un tribunal et entraînant une perte économique importante pour le Fonds), par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la manière suivante:

- le quorum de présence devra atteindre au moins la majorité du capital présent ou représenté. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale des Actionnaires sera réunie et pourra délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.
- pour les deux assemblées, les résolutions doivent être approuvées par deux-tiers au moins du capital présent ou représenté. Par mesure de clarté, l'approbation de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requise, conformément aux Statuts, pour décider valablement de sa révocation.

Dans le cas de révocation de l'Associé Gérant Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires nommera un nouvel associé gérant commandité par résolution adoptée de la manière requise pour une modification des Statuts telle que décrite à l'Article 34 ci-dessous, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

Immédiatement après la nomination d'un nouvel associé gérant commandité, l'Associé Gérant Commandité transfèrera son ou ses Action(s) de Commandité dans le Fonds au nouvel associé gérant commandité. Le prix de transfert sera égal au prix d'émission de l'Action de Commandité au moment de la constitution du Fonds.

Pour éviter toute confusion, en cas de révocation de l'Associé Gérant Commandité, la raison sociale du Fonds telle que mentionnée dans les Statuts sera amendée par résolution des Actionnaires du Fonds en conformité avec les dispositions de la Loi du 10 août 1915 afin de refléter cette révocation de l'Associé Gérant Commandité et la nomination d'un nouveau.

14. Représentation du fonds. Vis-à-vis des tiers, le Fonds est engagé par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité, représenté par la signature conjointe de deux de ses représentants légaux ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera le Fonds.

15. Responsabilité de l'associé gérant commandité et des commanditaires. L'Associé Gérant Commandité est solidairement responsable avec le Fonds de toutes les dettes et pertes qui ne peuvent pas être recouvrées sur les actifs du Fonds.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom du Fonds de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils sont responsables uniquement à hauteur de leur contribution dans le Fonds.

16. Délégation de pouvoirs de l'associé gérant commandité. L'Associé Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer des fondés de pouvoir ou des agents de la Société selon ce qu'exige la situation pour les opérations et la gestion du Fonds à condition que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir pour le compte du Fonds sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leur auront été conférés par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle de tout conseiller en investissement, fondé de pouvoir ou agent, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

17. Conflits d'intérêts. Au cas où un Compartiment déterminé recevrait une proposition pour investir dans des avoirs détenus (en tout ou en partie) par un Actionnaire Commanditaire, l'Associé Gérant Commandité, un conseiller en investissement ou sous-conseiller en investissement ou par un de leurs Affiliés ou concernant toute société de portefeuille dont les actions sont détenues par ou qui a emprunté des fonds à une des Personnes mentionnées ci-dessus (incluant

tout fonds d'investissement géré, conseillé ou sponsorisé), cette Personne fera connaître ce conflit d'intérêt à l'Associé Gérant Commandité qui informera les Actionnaires Commanditaires conformément.

Au cas où un Compartiment déterminé recevrait une proposition pour investir dans une société immobilière ou de portefeuille qui était ou est conseillée par l'Associé Gérant Commandité, tout conseiller en investissement ou sous-conseiller en investissement ou un de leurs Affiliés, les termes de ce travail de conseil seront complètement révélés à l'Associé Gérant Commandité et/ou les Actionnaires Commanditaires, avant que l'Associé Gérant Commandité ne prenne une décision sur l'investissement proposé.

Le Fonds et tout Compartiment entrera dans des transactions réalisées au prix de marché (arm's length basis). L'Associé gérant Commandité informera les Actionnaires Commanditaires de toutes activités dans lesquelles l'Associé Gérant Commandité, tout conseiller en investissement ou sous-conseiller en investissement ou un de leurs Affiliés sont impliqués et pourraient créer une opportunité pour que des conflits d'intérêts apparaissent en relation avec l'activité d'investissement du Fonds et du Compartiment et tous investissements proposés dans lesquels tout Investisseur a un intérêt particulier.

L'Associé Gérant Commandité, tout conseiller en investissement ou sous-conseiller en investissement ou un de leurs Affiliés peut prêter des services de développement de propriété, gestion de propriété, gestion d'infrastructure ou autres services professionnels au Fonds, tous Compartiments, leurs Filiales ou investissements en Actifs Immobiliers. Tous ces services seront prestés aux taux du marché en vigueur pour des services similaires sous un contrat de service professionnel (qui inclura la gamme des frais) et un contrat spécifique de projet (spécifiant les termes de référence et les frais applicables à la propriété spécifique pour laquelle les services sont prestés).

Par mesure de clarté, aucun contrat ou autre opération entre le Fonds, tout Compartiment et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité et/ou un ou plusieurs des Administrateurs ont une participation ou est un administrateur, gérant, associé, cadre ou employé de cette autre société ou firme. Tous les Administrateurs qui sont administrateur, gérant, cadre ou employé d'une société ou firme avec laquelle le Fonds envisage de conclure un contrat ou de s'engager dans toute autre affaire ne sera pas empêché, pour la raison d'un tel lien avec une telle autre société ou firme, de considérer, de voter ou de prendre position sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires du Fonds régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires du Fonds. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou la Loi.

19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social du Fonds ou à tout autre endroit dans la Ville de Luxembourg à la place spécifiée dans l'avis de convocation à l'assemblée, le second lundi du mois de mai de chaque année (à moins que ce jour ne soit pas un Jour Ouvrable Bancaire, auquel cas l'assemblée sera tenue le prochain Jour Ouvrable Bancaire) à 15.00 heures, heure luxembourgeoise.

20. Autre assemblée générale. L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité sera obligé de convoquer une assemblée générale dans un délai d'un mois si des Actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital du Fonds le demande par écrit en précisant l'ordre du jour.

Ces assemblées générales se tiendront au lieu et à la date indiqués dans la convocation de l'assemblée.

21. Convocation. Une assemblée générale des Actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité conformément à la loi luxembourgeoise.

Comme toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être envoyées par lettre recommandée aux Actionnaires à leur adresse reprise dans le registre des Actionnaires au moins huit (8) jours calendrier avant la date de l'assemblée. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, contiendra l'ordre du jour et se référera aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

22. Présence, Représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, télex, ou e-mail.

Sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité, les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires par vidéo conférence, conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent être conformes aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises en direct.

23. Procédures. Les assemblées générales des Actionnaires sont présidées par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

Le président de toute assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

Chaque assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui devra être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Les personnes décrites ci-dessus dans l'Article 23 forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

24. Vote. Chaque Action donne droit à une voix.

Sous réserve de toute disposition légale ou statutaire contraire, toutes les résolutions des assemblées générales des Actionnaires seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté.

Conformément aux présents Statuts et tel que permis par la Loi du 10 août 1915, toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires requiert l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité afin d'être valablement prise.

25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de chaque assemblée générale des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Gérant Commandité pour pouvoir être produits dans des procédures judiciaires.

26. Assemblées générales des actionnaires d'un compartiment ou d'une classe. Les Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe émise pour chaque Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de décider sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment ou cette Classe.

Les dispositions des Articles 21 à 25 des présents Statuts de même que la Loi du 10 août 1915 s'appliqueront à ces assemblées générales.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

De plus, toutes les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires du Fonds affectant les droits des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe vis-à-vis des droits des Actionnaires d'un autre Compartiment ou d'une autre Classe, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de ce Compartiment ou cette Classe, conformément à la Loi du 10 août 1915.

Chapitre V. - Exercice social, Distribution des profits

27. Exercice social. L'exercice social du Fonds commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

28. Réviseur d'entreprises agréé. Les données comptables présentes dans les rapports annuels du Fonds seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des Actionnaires et qui seront rémunérés par le Fonds.

Le réviseur d'entreprises agréé exercera toutes les fonctions prescrites par la Loi du 13 février 2007.

29. Distribution.

29.1 Dispositions générales

Tous les revenus nets distribuables, tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité à sa seule discrétion, seront distribués aux Actionnaires Commanditaires du Compartiment concerné proportionnellement à leur contribution respective, conformément au Prospectus et aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément au Prospectus et aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

Les paiements des distributions aux Actionnaires seront faits à leurs adresses respectives telles que spécifiées dans le registre des Actionnaires.

Toutes les distributions seront effectuées déduction faite des impôts sur le revenu, retenues à la source et taxes semblables payables par le Fonds, y compris, par exemple, n'importe quelles retenues à la source sur l'intérêt ou les dividendes reçus par le Fonds ou les impôts sur les plus-values ainsi que les retenues à la source sur les investissements du Fonds.

Les distributions peuvent être payées dans la devise et au moment déterminés par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces suivant les termes et conditions établis par l'Associé Gérant Commandité, sous réserve de l'accord préalable du ou des Actionnaire(s) Commanditaires.

Toute distribution qui n'est pas réclamée endéans cinq (5) ans à partir de sa déclaration sera forclosée et reviendra au Fonds.

Lorsqu'une date de paiement d'un Prélèvement par des Actionnaires Commanditaires d'un Compartiment déterminé et une date de distributions aux Actionnaires Commanditaires d'un Compartiment déterminé sont programmées le même ou quasi le même Jour Bancaire Ouvrable, l'Associé Gérant Commandité peut décider de compenser les montants dus. Par conséquent, seul le montant net sera libéré par, ou distribués aux, Actionnaires Commanditaires. Par mesure de clarté, le nombre des Actions à émettre aux Actionnaires Commanditaires dans le Compartiment correspondra au nombre d'Actions dû suite au Prélèvement avant la compensation.

Dans le cas où, suite à la compensation, un montant est encore dû au Compartiment concerné par les Actionnaires Commanditaires, l'Avis de Paiement envoyé à chaque Actionnaire Commanditaire sera accompagné d'une lettre de confirmation déclarant le montant initial qui devait être libéré par l'Actionnaire Commanditaire concerné, le montant correspondant à la distribution à laquelle il avait droit et le montant en suspens à être payé par lui.

Dans le cas où, suite à la compensation, les Actionnaires Commanditaires ont le droit de recevoir un paiement net du Compartiment, l'avis de distribution envoyé à chaque Actionnaire Commanditaire sera accompagné par une lettre de confirmation déclarant le montant initial qui devait leur être distribué, le montant correspondant au Prélèvement qui aurait dû être établi et le montant en suspens à leur être distribué.

Les Investisseurs qui ne peuvent pas se livrer à la compensation suite à des contraintes statutaires ou réglementaires doivent s'en dispenser en l'indiquant dans le Contrat de Souscription.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par le Fonds et gardé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Aucune distribution ne sera faite si elle a pour résultat que le capital social du Fonds tombe en dessous du capital légal minimum, qui est un million deux cent cinquante mille euro (EUR 1.250.000,-).

29.2 Compensation

L'Associé Gérant Commandité a le droit de compenser tout cash distribuable payable à un Actionnaire Commanditaire contre toute obligation de paiement de cet Actionnaire Commanditaire envers le Fonds suite au Contrat de Souscription, lequel, pour éviter tout doute, inclura toutes les obligations de paiement de cet Actionnaire Commanditaire envers le Fonds dans le cas où cet Actionnaire Commanditaire est en défaut tel qu'indiqué dans l'Article 7.4 ci-dessus.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

30. Dissolution.

30.1 Dissolution, insolvabilité, incapacité légale ou incapacité d'agir de l'Associé Gérant Commandité

Le Fonds ne sera pas dissout en cas d'incapacité légale, de dissolution, de démission, de retraite, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Gérant Commandité ou pour une autre raison prévue par la loi applicable lorsque l'Associé Gérant Commandité est dans l'impossibilité d'agir, étant entendu, pour éviter tout doute, que le transfert de son Action de Gérant Commandité par l'Associé Gérant Commandité ne mène pas à la dissolution du Fonds.

Dans le cas d'incapacité légale ou d'incapacité d'agir de l'Associé Gérant Commandité tel que mentionné dans le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires Commanditaires nommera un nouvel associé gérant commandité par résolution adoptée par les Actionnaires Commanditaires représentant au moins quatre-vingt pourcent (80%) des Actions Ordinaires en faveur de la nomination du nouvel associé gérant commandité, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

30.2 Dissolution volontaire

Sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et sans préjudice de toute disposition légale et statutaire contraire, le Fonds peut être dissout avant l'expiration de son Terme par une résolution des Actionnaires adoptée de la même manière que pour la modification des présents Statuts, tel que prévu par l'Article 34 ci-dessus.

Plus particulièrement, l'Associé Gérant Commandité soumettra à l'assemblée générale des Actionnaires la dissolution du Fonds lorsque tous les investissements de tous les Compartiments auront été vendus et tous les produits nets de ces ventes auront été distribués conformément aux dispositions du Prospectus.

Lorsque le capital social tombe sous les deux tiers du capital minimum indiqué dans l'Article 5 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds est posée à l'assemblée générale par l'Associé Gérant Commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucune condition de quorum n'est requise, décidera par majorité simple des votes des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution du Fonds sera aussi posée à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum comme indiqué dans l'Article 5; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans condition de quorum et la dissolution pourra être décidée par les Actionnaires détenant un quart des votes des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation du fait que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart (selon le cas), du minimum légal.

En cas de dissolution volontaire, l'Associé Gérant Commandité agira comme liquidateur du Fonds.

31. Liquidation. Dans le cas de dissolution du Fonds suite à des procédures de faillite, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par les Actionnaires

qui vont déterminer leurs pouvoirs et compensations. Ces liquidateurs doivent être approuvés par la CSSF et doivent fournir toutes les garanties d'honorabilité et de qualités professionnelles.

Après le paiement de toutes les dettes et frais au Fonds et des coûts de liquidation, les avoirs nets seront distribués aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par eux. Les montants non réclamés par les Actionnaires à l'échéance de la liquidation seront déposés auprès de la Caisse de Consignation de Luxembourg. Si ces montants ne sont pas réclamés dans un délai de cinq ans, les montants ne pourront plus être réclamés.

32. Liquidation, Scission et Fusion de compartiments ou classes.

32.1 Liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe

Lorsque, pour n'importe quelle raison, la valeur des avoirs nets de tout Compartiment et/ou Classe a diminué jusqu'à ou n'a pas atteint un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment et/ou cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou au cas où un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire d'un tel Compartiment et/ou d'une telle Classe pourrait avoir des conséquences matérielles défavorables sur les investissements de ce Compartiment et/ou cette Classe, ou en cas de rationalisation économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en prenant en compte les prix et frais actuels de réalisation des investissements) calculée le Jour d'Evaluation auquel cette décision prend effet.

Le Fonds donnera avis aux Actionnaires de ce Compartiment et/ou de cette Classe avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures du rachat. Les Actionnaires nominatifs seront avertis par écrit.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e).

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par les paragraphes précédents, l'assemblée générale des Actionnaires de tout Compartiment et/ou de toute Classe peut, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, décider de racheter toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en prenant en compte les prix de réalisation actuels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple du capital présent ou représenté.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires suite à la mise en œuvre des opérations de rachat décrites ci-dessus seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois à dater de la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse de Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par le Fonds.

32.2 Fusion, Scission ou transfert de compartiments ou classes. Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus à l'Article 32.1 des présents Statuts, l'Associé Gérant Commandité pourra décider d'apporter les avoirs d'un(e) Compartiment et/ou Classe à ceux d'un(e) autre Compartiment et/ou Classe existant(e) au sein du Fonds ou à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou à un(e) autre Compartiment et/ou Classe d'un tel organisme de placement collectif luxembourgeois (le "Nouveau Compartiment") et de les re-désigner comme Actions d'un autre Compartiment et/ou d'une autre Classe (à la suite d'une division ou d'un regroupement, le cas échéant, et le paiement du montant correspondant auquel l'Actionnaire a droit). Cette décision sera publiée de la manière décrite ci-dessus à l'Article 32.1 (et, contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment), un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

Dans les circonstances visées ci-dessus à l'Article 32.1 des présents Statuts, l'Associé Gérant Commandité peut décider de réorganiser un Compartiment et/ou une Classe par le biais d'une scission entre deux ou plusieurs Compartiments et/ou Classes. Une telle décision sera publiée de la manière décrite dans l'Article 32.1 (et en plus, la publication contiendra une information relative aux deux ou plusieurs nouveaux Compartiments) un mois avant la date à laquelle la scission deviendra effective, dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par les paragraphes précédents, la réorganisation d'un Compartiment et/ou d'une Classe au sein du Fonds (par le biais d'une fusion ou d'une scission) peut être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e). Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les décisions relatives à la fusion ou à la division pourront être prises à la majorité simple du capital présent ou représenté à de telles assemblées.

L'apport des avoirs et dettes attribuables à un Compartiment et/ou une Classe, à un autre organisme de placement collectif visé au premier paragraphe de cet Article ou à un autre Compartiment et/ou une autre Classe au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) prise à la majorité des deux-tiers du capital présent ou représenté à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% du capital sauf si la fusion doit se faire avec un organisme de placement collectif de type contractuel luxembourgeois (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Chapitre VII. - Dispositions finales

33. Le dépositaire. Le Fonds signera un contrat de banque dépositaire avec une banque ou une institution de crédit telle que définie par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Le Dépositaire accomplira les devoirs et les responsabilités prévus par la Loi du 13 février 2007.

Si le Dépositaire désire démissionner, l'Associé Gérant Commandité fera tout son possible pour trouver un nouveau dépositaire et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne pourra pas le révoquer tant qu'un autre dépositaire n'aura pas été nommé à sa place. En cas de démission volontaire du Dépositaire ou de révocation par l'Associé Gérant Commandité, le Dépositaire, jusqu'à son remplacement qui doit intervenir dans les deux (2) mois, prendra toutes les mesures nécessaires pour la bonne préservation des intérêts des investisseurs.

34. Modifications des statuts. Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts et tel que permis par la Loi du 10 août 1915, pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée conformément à la loi pour amender les Statuts du Fonds, ou décider sur les points pour lesquelles la loi ou les présents Statuts se réfèrent aux conditions prévues pour la modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital présent ou représenté. Si une telle exigence de quorum n'est pas rencontrée, une deuxième assemblée générale d'Actionnaires sera convoquée et délibérera valablement, sans tenir compte de la portion des Actions représentées.

Lors de ces deux réunions, sauf dispositions contraires des Statuts et dans la mesure permise par la Loi du 10 août 1915, ces résolutions doivent être approuvées par au moins deux tiers (2/3) du capital présent ou représenté. Conformément aux présents Statuts et à la Loi du 10 août 1915, toute modification des Statuts par l'assemblée générale des Actionnaires nécessite l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité afin d'être prise valablement.

35. Indemnisation. Ni l'Associé Gérant Commandité, ni les conseiller en investissements ou sous-conseillers en investissement, ni aucun de leurs Affiliés, actionnaires, cadres, administrateurs, membres, employés, associés, agents et représentants ni aucun de leurs Affiliés (collectivement, "les Parties Indemnisées") ne supporteront aucune responsabilité, obligation ou reddition de comptes donnant lieu à des dommages-intérêts ou autrement envers un Actionnaire, et le Fonds accepte d'indemniser, payer, protéger et tenir quitte chaque Partie Indemnisée de et contre toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et avances de toute nature (incluant, sans limitation, tous coûts et toutes dépenses raisonnables subis suite au recours à des juristes, avocats, pour faire appel ou pour transiger sur tous litiges, toutes actions ou procédures introduites ou susceptibles de l'être contre les Parties Indemnisées ou le Fonds) et tous coûts d'investigation y afférents qui pourront être imposés à ou encourus par ou réclamés aux Parties Indemnisées, ou le Fonds ou étant dans une relation quelconque avec, ou étant réputé être en relation ou étant causé par toute action ou inaction du Fonds, de la part des Parties Indemnisées lorsqu'elles agissent pour compte du Fonds ou pour le compte de tous agents lorsqu'ils agissent pour le compte du Fonds; sous réserve que l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée sera responsable pour, et indemniser, payera, protégera et tiendra quitte le Fonds, et le Fonds ne sera pas responsable envers l'Associé Gérant Commandité pour toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, coûts, dépenses ou avances de toute nature (incluant, sans limitation, tous coûts et toutes dépenses raisonnablement encourues par le recours à des juristes, avocats, pour faire appel ou pour transiger sur tous litiges, toutes actions ou procédures introduites ou susceptibles de l'être contre les Parties Indemnisées ou le Fonds et tous coûts d'investigation y afférents réclamés au Fonds) qui sont dus à une fraude, une faute grave ou une mauvaise gestion caractérisée de l'Associé Gérant Commandité.

Dans toute action, procès ou procédure contre le Fonds ou contre toute Partie Indemnisée en relation avec ou causés par ou étant réputées être en relation avec ou d'être causé par toute action ou inaction, les Parties Indemnisées auront le droit conjointement d'avoir recours, aux frais du Fonds, au conseil de leur choix. Ce conseil sera considéré comme raisonnablement satisfaisant dans le chef du Fonds dans cette action, ce procès ou cette procédure. Au cas où les Parties Indemnisées retiendraient un conseil commun, une Partie Indemnisée pourrait quand même avoir recours à un conseil séparé mais cette Partie Indemnisée en supporterait alors seule le coût.

Lorsqu'il est déterminé qu'une Partie Indemnisée a commis une fraude, faute grave ou s'est rendue coupable de mauvaise gestion caractérisée, elle devra rembourser toutes les dépenses payées par le Fonds pour son compte dans les circonstances prévues au paragraphe précédent.

36. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi du 10 août 1915 et la Loi du 13 février 2007.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Action de Commandité dans Y Real Estate Fund, SICAV-FIS – Y Real Estate Development Fund:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Y Real Estate General Partner S.A.	EUR 1.000,-	1
Actions Ordinaires de Classe B dans Y Real Estate Fund, SICAV-FIS – Y Real Estate Development Fund:		
Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions Ordinaires
YCAP Holding	EUR 30.000,-	30

L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires de Classe B ont été libérées entièrement en numéraire de telle sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la libre disposition du Fonds, comme cela a été démontré au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les Actionnaires prénommés du Fonds représentant la totalité des Actions et se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués, ont directement procédé à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social du Fonds est fixé au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.
2. Est nommé en tant que réviseur d'entreprise agréé: KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 88 019).
3. La durée du mandat de l'auditeur indépendant se terminera lors de la première assemblée générale annuelle des Actionnaires à tenir en 2012.

Constatation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'Article 26 de la Loi du 10 août 1915 et déclare expressément que ces conditions ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent au Fonds en raison de sa constitution sont estimées à quatre mille euros.

Dont acte, fait à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, et qu'à la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces dernières ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. DEFLORENNE, L. LEROI, A. BRICOUT, J.M. BONZOM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2011. Relation: EAC/2011/3486. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011041140/1958.

(110046263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

BN & P Abaris, Fonds Commun de Placement.

WKN: A0Q88R/A0Q88Q ISIN: LU0386282320/LU0386282163.

Hiermit werden die Anleger des BN & P Abaris - Absolute Return Equity ("Teilfonds"), eines Sondervermögens welches gemäß den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichtet wurde, über nachfolgende Änderungen informiert:

Das Fondsvermögen des Teilfonds ist auf einen Betrag gesunken, der eine wirtschaftlich effiziente Verwaltung des Teilfonds nicht mehr gewährleistet. Die Verwaltungsgesellschaft wird den Teilfonds daher zum 31. März 2011 liquidieren.

Um zwischenzeitlich die Gleichbehandlung der Anleger zu gewährleisten, werden gemäß Artikel 16 des Verwaltungsreglements seit dem 22. März 2011 bis zum Liquidationsdatum

- (i) keine Anteile des Fonds mehr ausgegeben
- (ii) keine Anteile des Fonds mehr zurückgenommen.

Die Netto-Liquidationserlöse, deren Empfänger nicht erreicht werden, werden von der Depotbank nach Abschluss des Liquidationsverfahrens für Rechnung der Anleger bei der Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist angefordert werden.

Luxemburg im März 2011

IPConcept Fund Management
S.A.

Référence de publication: 2011043471/755/20.

Mercurio Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011022216/11.

(110025988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Modelo 1a S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.089.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale des associés du 17 décembre 2010

L'Assemblée ne renouvelle pas le mandat de Commissaire aux comptes de la société FACTS Services S.à r.l. et nomme la société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en remplacement.

Le mandat du Commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011022217/15.

(110026251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Modelo 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011022218/12.

(110026189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Magic House Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 7, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 148.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022220/10.

(110026511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

MBS Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 60.876.

Le Rapport du Commissaire aux Comptes concernant les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022221/11.

(110026192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Moura, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022222/10.

(110026437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Moura, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022223/10.

(110026439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

La Surveillance Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.320.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA SURVEILLANCE LUXEMBOURGEOISE S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011022205/13.

(110026359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

LEONOR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.813.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011022208/10.

(110026588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Nouchka Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 147.141.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022224/10.

(110026456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

La Surveillance Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.320.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA SURVEILLANCE LUXEMBOURGEOISE S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011022204/13.

(110026358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

NuOrizon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.098.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022225/10.

(110026498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

NuOrizon Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.505.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022226/10.

(110026492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Studio Coiffure Sara s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022265/10.

(110026513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Immo Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, allée Saint Christophe.

R.C.S. Luxembourg B 132.549.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022195/10.

(110026445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Immo Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, allée Saint Christophe.

R.C.S. Luxembourg B 132.549.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022196/10.

(110026449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Studio Coiffure Sara s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022266/10.

(110026514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Tellynx, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.252.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022269/10.

(110026493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Ultimo Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 118.760.

Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011022271/13.

(110026084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Learmonth Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.762.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022203/11.

(110026292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

The European Asset Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.528.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND

Référence de publication: 2011022268/11.

(110026213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Assolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.527.

Rectificatif déposé le 5-2-2007 L070018729

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022280/11.

(110027006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Agripartes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.994.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022287/10.

(110027259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Atequa s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022299/10.

(110027195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Anya-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011022294/14.

(110027370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 377.060,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.531.

En date du 1^{er} janvier 2011 le nom de la rue du siège social de la société Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 147531, a changé, par conséquent son siège social sis désormais au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l.

Référence de publication: 2011022301/14.

(110027414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 377.060,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.532.

En date du 1^{er} janvier 2011 le nom de la rue du siège social de la société Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 147532, a changé, par conséquent son siège social sis désormais au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l.

Référence de publication: 2011022302/14.

(110027415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Frey-Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 79.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

14, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011022404/11.

(110026933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Europartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 69.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011022387/14.

(110027418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Frenic, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.301.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 27 décembre 2010

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire en date du 27 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022402/14.

(110027330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Graff et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4942 Bascharage, 53, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 30.893.

Extrait de la cession des parts tenue au siège social de la société en date du 09 février 2011

- Mr GRAFF Mike, cède quatre cent de ses parts sociales (400) de la société GRAFF ET FILS S.à.r.L.
à

- Mme GRAFF-BROHL Monika acquiert quatre cent des parts sociales (400) de GRAFF ET FILS S.à.r.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011022414/14.

(110026931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 650.439.551,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.204.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011022428/11.

(110027406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

E.M.B.I. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 100.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022377/10.

(110027196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Euro Quality System International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 127, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011022379/13.

(110027393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Ekmar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022381/10.

(110027185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

DJ Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.440.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 février 2011

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- La durée des mandats de l'administrateur Monsieur Yves Deschenaux et du Commissaire aux Comptes, la société Fin-Contrôle S.A., nommés en date du 5 janvier 2011 est modifiée et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2015

- Les mandats des administrateurs Monsieur David Henderson-Stewart et Monsieur Jacques Graf von Polier sont reconduits et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2015

- Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat au 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

*Pour DJ Investments S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011022374/20.

(110027369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Detion Luxembourg Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.822.

Il résulte de deux courriers adressés à la Société que José CORREIA et Christophe DAVEZAC ont démissionné de leurs mandats de gérants en date du 7 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011022370/12.

(110026877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

DDS, Diamond Drivers Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011022372/14.

(110027384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine Familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 139.327.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSTC S.à.r.l.

Mélanie Sauvage

Gérante

Référence de publication: 2011022376/15.

(110026681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

E.W.T. S.A., European Wine Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPE WINE TRADING S.A. (E.W.T. S.A.)

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011022388/12.

(110027216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Fri-el Green Power International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.516.

Par lettre de démission datée du 1^{er} février 2011, Mademoiselle Elisiana PEDONE, administrateur, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011022393/15.

(110027077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

DELFILUX, Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 21.807.

Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2010 a:

- pris connaissance de la démission de Monsieur Jean-Marc HEYNDERICKX, domicilié à Ransart (Belgique) de son mandat d'administrateur.

- nommé en tant que second Administrateur-Délégué Monsieur Adrien SEGANTINI, domicilié 61 rue de Leernes à B-6111 Landelies, né le 25.09.1948 à Charleroi (Belgique), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

- nommé en tant que Président du Conseil d'Administration Monsieur François BOURIEZ, domicilié 257 Bld Saint-Germain F-75006 Paris, né le 11.08.1960 à Paris (France), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022398/16.

(110027119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Financière de Vauban S.A., Société Anonyme,
(anc. Little Rock International S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.246.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61238 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022392/11.

(110026684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Epic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.535.

Rectificatif du dépôt n° L080139921.04 du 19/09/2008

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022382/11.

(110026904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Fëlsberg Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.289.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022390/10.

(110026974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Financière Tesalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022400/10.

(110027120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Frenic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022403/10.

(110027334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 703.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.157.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Gartmore Direct Fund III Scottish L.P., associé de la Société:

Gartmore Direct Fund III Scottish L.P. a changé sa dénomination sociale en Direct Fund III L.P.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011022430/13.

(110027087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Immofound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022432/10.

(110027394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Antemeta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.230.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2011022292/10.

(110026694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Audiex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 février 2011

Le conseil a décidé de transférer avec effet immédiat l'adresse du siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022300/12.

(110027246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 septembre 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de:

1. reconduire les mandats d'Administrateur de Mr Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, L- 5960 Itzig et de la société COSAFIN SA, 23, avenue de la Porte-Neuve, 2227 Luxembourg représentée par Mr Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal, 2449 Luxembourg.

2. nommer Mr Koen Lozie, 61, Grand-Rue, L -8510 Redange-sur-Attert, en tant qu'Administrateur de la Société.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes clôturés au 30 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer THE CLOVER, 8, rue Haute L - 4963 Clémency en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale qui examinera les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011022178/21.

(110026060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022322/10.

(110027223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.
